

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME VII

(TOME XLVII DE LA COLLECTION)

1^{re} Livraison. — Janvier 1880.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1880

TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. UNE NOUVELLE HISTOIRE DE FRANCE, par M. Edmond Biré	5
II. UN COMPLICE DE CARRIER. — LE PATRIOTE D'HÉRON (suite), par M. L. de la Sicotière	14
III. BIOGRAPHIES BRETONNES. — LE COMMANDANT DE LA TOGNAYE, par M. Raymon du Pra	26
IV. PAUL DE SERVIÈRE OU LES DERNIERS ÉTATS DE BRETAGNE, nouvelle (suite), par M. Jules d'Herbauges	35
V. POÉSIE. — JEUNE CHRÉTIENNE, par M. Emile Bouchaud . — LES GALETS DE BRETAGNE, par M. Emile Grimaud	49
VI. DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION. — LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON, DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796 (suite), par M. l'abbé du Tressay	53
VII. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Le tombeau du général de la Moricière</i> , de M. l'abbé Henri Soreau , par M. Eugène de la Cournerie . — <i>L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789</i> , par M. Léon Maître . — <i>Vie de M. Dupont</i> , de M. l'abbé Janvier ; <i>Vie de la sœur Marie-de-Saint-Pierre-de-la-Sainte-Famille</i> , par le R. P. dom Plaine . — <i>Vie de M. de Courson, XII^e supérieur du séminaire et de la C^{ie} de Saint-Sulpice</i> , par un prêtre de Saint-Sulpice	63
VIII. CHRONIQUE, par M. Louis de Kerjean	77
IX. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE....	80

REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME VII

(TOME XLVII DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1880. — PREMIER SEMESTRE



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1880

UNE NOUVELLE HISTOIRE DE FRANCE

HISTOIRE DE FRANCE, depuis les origines jusqu'à nos jours, par M. C.-A. Dareste, ancien recteur des Académies de Nancy et de Lyon, correspondant de l'Institut. — Neuf volumes in-8°. Paris, E. Plon et C^{ie}, éditeurs, rue Garancière, 10. — 1879.

I

Dans la longue et curieuse préface qui sert d'introduction à ses *Etudes historiques*, Chateaubriand a parfaitement établi que le dix-neuvième siècle, en dépit de ses prétentions, n'a point découvert l'histoire de France ; il a montré qu'elle avait été l'objet, avant la Révolution, de travaux immenses, admirables, qui n'ont point été égalés depuis, et sans lesquels les ouvrages dont notre siècle est justement fier n'auraient pas été possibles. Quels noms pourrions-nous opposer à ceux de ces travailleurs prodigieux, les Ducange, les Baluze, les Henri de Valois, les Adrien et les Charles de Valois (car la science eut aussi sa branche des Valois), les Duchesne, les Bréquigny, les la Porte du Theil, les Martène, les Mabillon ? Grâce au labeur de ces admirables érudits, qui ont débrouillé nos origines, il était possible de composer l'histoire générale et l'histoire critique de notre pays, et de nombreux écrivains s'y sont employés : du Haillan, Belleforest, de Serres, Dupleix, Mézeray, Varillas, Cordemoy, Legendre, Daniel, Velly, Villaret et Garnier. « On n'écrira jamais mieux quelques parties de notre histoire, a dit Chateaubriand, que Mézeray n'en a écrit quelques règnes. » — « Après le

Père Daniel, a dit encore Châteaubriand, l'histoire militaire de la France n'est plus à faire. » Et si le jugement de l'auteur du *Génie du Christianisme* paraissait ici suspect, je citerais celui de Voltaire qui, dans son *Siècle de Louis XIV*, n'a pas été moins favorable au savant religieux : « Daniel, dit-il, rectifia les fautes de Mézeray sur la première et la seconde race... Il est instruit, exact, sage et vrai ; et s'il n'est pas dans le rang des grands écrivains, il est dans celui des meilleurs historiens, et l'on n'a pas d'histoire de France préférable à la sienne. »

Cette justice rendue au passé, je ne ferai nulle difficulté de reconnaître que notre époque a vu paraître de nombreux essais d'histoire générale, qui ont un véritable mérite, et dont quelques-uns sont des travaux de premier ordre.

La grande *Histoire des Français* de M. de Sismondi est l'œuvre d'un travailleur infatigable. On y trouve une érudition remarquable, des vues ingénieuses et fortes ; malheureusement l'auteur, aveuglé par ses préjugés de sectaire, — il était Gênois et protestant — a poussé la haine du catholicisme plus loin que son coreligionnaire Gibbon, qui lui du moins avait compris l'importance et la grandeur du rôle rempli par les Evêques, et qui a dit cette belle parole : « Les Evêques ont façonné la Gaule, au V^e siècle, comme un essaim pétrit le miel dans une ruche. » Il n'a pas voulu voir que l'histoire de France n'avait plus de sens, si l'on faisait abstraction de l'influence religieuse, et il est tombé dans une longue et déplorable série d'erreurs, conséquence de son faux point de départ. Honnête d'ailleurs, désintéressé dans nos querelles, M. de Sismondi a traité avec talent, et quelquefois avec une supériorité réelle, plusieurs parties de son vaste sujet, et son œuvre, si elle doit être lue avec défiance, mérite pourtant une sérieuse estime.

Autant M. de Sismondi est correct et froid, autant M. Michelet est ardent, passionné, plein d'éclat et de fougue. Chez lui, l'histoire qui raconte cède trop souvent le pas à l'imagination qui crée. L'histoire ne s'accommode pas des caprices et des fantaisies ; et qui a plus de caprices et de fantaisies que M. Michelet ? Qui se

laisse aller plus facilement à des généralisations toujours ingénieuses, mais souvent fausses ? Qui cède enfin plus aisément que lui à la tentation de refaire l'histoire, sous prétexte de l'écrire ? Empressons-nous d'ajouter que ces défauts sont rachetés par des qualités nombreuses et brillantes, particulièrement dans les premiers volumes de son ouvrage. M. Michelet est un poète, son style est pittoresque, ses récits sont vivants, il fait revivre devant nous les hommes et les choses du passé, il les évoque avec une puissance véritablement étonnante. Le grand malheur de son livre, c'est que plus l'auteur s'éloignait de ses commencements, plus ses défauts s'accroissaient ; plus il sacrifiait la dignité, la gravité, « qui sont la vie même de l'histoire, » à je ne sais quel besoin d'étonner, d'amuser son lecteur, oubliant que l'historien, qui doit être un juge, se dégrade, s'il descend à n'être plus qu'un *amuseur*.

A M. Henri Martin, autre historien de France en dix-sept volumes, on ne fera pas du moins le reproche d'être un *amuseur*. On a bien pu le bombarder académicien, on n'a pas pu faire qu'il sache écrire. Rien ne se peut lire de plus lourd, de plus médiocre, de plus vulgaire, que ces dix-sept gros volumes, où la science est de troisième main et où le style ne brille que par son absence. Je ne suis pas suspect d'un excès d'indulgence pour M. Michelet, on vient de le voir, et pourtant il est telle page de lui, poétique, éloquente, pour laquelle je donnerais sans hésiter tous les gros tomes de M. Martin. — Je sais bien ce que l'on va me répondre : Et pourtant l'*Histoire de France* de M. Henri Martin a obtenu un grand succès ! — Je ne le conteste pas plus que je ne conteste le succès du journal *Le Siècle*, dont M. Henri Martin est l'un des plus anciens et l'un des plus dignes rédacteurs ; les deux succès se valent : *Histoire* et journal font la paire. J'invite seulement M. Henri Martin à ne pas trop s'enorgueillir de ses nombreuses éditions, et à méditer ce mot du grand Goëthe : « Raphaël et moi, disait-il, nous n'avons jamais été populaires. »

Moins longue, mais bien autrement remarquable est l'*Histoire de France* de M. Laurentie. Il a résumé nos annales en huit volumes,

pleins d'aperçus nouveaux, écrits avec une rare impartialité, œuvre excellente d'un homme de talent et d'un homme de bien. J'accorderais volontiers les mêmes éloges à l'*Histoire de France* de M. Auguste Trognon, dont les cinq volumes ont été l'objet, de la part de l'Académie française, d'une haute récompense, cette fois bien méritée. L'Académie a été également bien inspirée lorsqu'elle a décerné, par deux fois, le grand prix Gobert à l'*Histoire de France* de M. Dareste, à laquelle il est temps d'arriver.

II

« Ce livre, écrivait M. Dareste, en 1865, dans la préface de son premier volume, est le fruit de seize ans d'études et de professorat à la Faculté des lettres de Lyon... J'ai voulu écrire une histoire de France d'étendue moyenne, qui fût complète sans être longue. Les histoires volumineuses ne peuvent jamais dispenser de travaux spéciaux sur chaque époque ou chaque matière. Les histoires trop courtes condensent trop les faits et ne laissent pas assez de place au récit.

« J'ai toujours puisé aux sources originales, en m'éclairant des nombreux travaux et des importantes publications de documents qui aident tant aujourd'hui à l'intelligence de notre passé. J'ai écrit avec assez de scrupule pour être convaincu d'avoir commis peu d'erreurs de fait. La plus grande difficulté était de choisir les événements, de les grouper dans un ordre intéressant, de mettre les plus intéressants en saillie, et enfin de les juger. Mes jugements m'appartiennent; mais le lecteur devra, quoi qu'il pense, reconnaître que je ne les ai pas portés à la légère. Il y a aujourd'hui dans la manière d'apprécier notre histoire un certain nombre de points acquis, hors de contestation. Il reste sur beaucoup d'autres des opinions flottantes à fixer, des vues divergentes à concilier, quelquefois des erreurs traditionnelles à relever. C'est à quoi je me suis attaché, en tirant toujours les conclusions précises que m'a paru présenter l'étude des faits.

« Reproduire la physionomie et la vie de chaque siècle, mettre en lumière l'intérêt de chacun d'eux, montrer comment ils ont concouru à former successivement la France actuelle, tel a été mon but. En racontant ce que nous avons été, je n'ai pas cessé d'avoir en vue ce que nous sommes. Puisse ce livre aider ceux qui le liront à connaître et à comprendre nos anciennes destinées, comme il faut qu'elles soient connues, et comme il faut, je pense, qu'elles soient comprises! »

Le but que se proposait M. Dareste, il l'a atteint. Son livre fait comprendre la France, et il la fait aimer. Cet éloge est, si je ne m'abuse, le plus grand que l'on puisse faire d'un historien, et l'auteur de cette nouvelle *Histoire de France* l'a mérité. Pour remplir son plan, il n'a reculé devant aucunes recherches, et il a mis au service d'un rare talent d'écrivain une conscience plus rare encore. Son histoire est « complète sans être longue, » peut-être même est-elle trop complète. Je m'explique. M. Dareste, — c'est lui-même qui vient de nous le dire — « voulait écrire une histoire de France d'étendue moyenne. » N'est-il pas allé un peu au delà de ce qu'il se proposait de faire? Son ouvrage forme neuf volumes; mais chacun de ces volumes est très long, très compact, et il lui eût été facile, avec des pages moins pleines, d'atteindre le chiffre de douze ou de quinze volumes. Nous voilà déjà un peu loin d'une « histoire d'étendue moyenne. » De plus, les faits présentés avec peu de développements sont très multipliés; de là pour le lecteur une certaine fatigue. Tel est, à mon sens, le principal et presque le seul défaut que l'on puisse signaler dans le livre de M. Dareste; défaut que cachent la clarté de l'exposition, l'habile et judicieux enchaînement des faits, la netteté et l'élégance du style.

Je ne crois pas d'ailleurs pouvoir mieux témoigner à l'auteur l'estime que m'inspire son travail qu'en lui indiquant les quelques points sur lesquels je serais tenté d'être en désaccord avec lui et quelques erreurs de fait qui me paraissent lui être échappées au cours de ses neuf volumes.

III

Au tome I^{er}, page 497, M. Dareste parle d'un fait qui touche à l'histoire de Bretagne et qui, pour cette cause, a droit de nous arrêter un instant. « Quelques anciens historiens, dit-il, ont soutenu que Charles-le-Simple, — par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911), — avait donné sa fille Gisla ou Gislé en mariage à Rollon, chef des Normands, et qu'il avait ajouté au don de la Normandie celui de la Bretagne, ou du moins la suzeraineté sur ce dernier pays, qui

était alors indépendant de fait. Ces deux assertions ne sont pas certaines ; cependant il ne serait pas impossible que Charles-le-Simple eût abandonné à Rollon la suzeraineté d'une province dont il n'était pas maître, sauf à lui laisser le soin de la rendre effective par les armes. » Des deux faits que M. Dareste donne ici comme possibles, sinon comme certains, il n'en est pas un qui se puisse soutenir aujourd'hui, après les preuves fournies par M. Licquet, dans son excellente *Histoire de Normandie*, et signalées par M. Raynouard dans le *Journal des Savants* de 1835, et par M. Aurélien de Courson dans le *Correspondant* de 1847. M. Licquet a établi en effet :

1° Que Charles-le-Simple n'a jamais eu de fille du nom de Gisla ou Gislé, ni même aucune autre fille, et qu'en tout cas, marié en 907, il n'aurait pas pu en 911 donner en mariage à Rollon, âgé de soixante-quinze ans, une enfant qui n'aurait eu que quatre ans ;

2° Que Dudon de Saint-Quentin et les chroniqueurs venus après lui ont fait erreur en attribuant à Rollon le mariage qu'un autre chef normand, nommé Godefroy, avait contracté avec une Gisèle, fille de Lothaire, en recevant de Charles-le-Gros la province de Frise ;

3° Que la Bretagne ne fut jamais concédée à Rollon, et que ce furent les *Normands de la Loire* qui prirent pied dans l'ancienne Armorique.

Descendant à une époque plus rapprochée de nous, nous trouvons dans le tome VII, consacré à la Révolution française, un certain nombre d'inexactitudes.

La bataille de Cholet, dans laquelle la grande armée vendéenne fut vaincue et où Bonchamps et d'Elbée furent blessés mortellement, a eu lieu, non le 18 octobre, comme le dit M. Dareste, page 526, mais le 17. M. Alfred Lallié, dans sa belle étude sur *la Grande Armée vendéenne et les Prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil*, a démontré que tous les documents officiels, rapports, etc., étaient unanimes à établir que la bataille de Cholet avait eu lieu le 17 octobre, et que, commencée ce jour-là vers une heure de l'après-

midi, elle avait duré jusqu'à six heures du soir. — M. Dareste écrit partout *Bonchamp* ; la véritable orthographe de l'illustre chef vendéen était *Bonchamps*. De même il écrit à tort Thomas *Payne*, Anacharsis *Clootz*, *Henriot* ; les autographes que l'on possède d'eux portent *Hanriot*, *Cloots* et *Paine*.

L'indulgence que M. Dareste professe pour les Girondins l'a entraîné dans plus d'une erreur regrettable. C'est ainsi que je lis, à la page 433 : « Vergniaud et Guadet votèrent la mort *avec sursis*, comme un sacrifice douloureux dû au salut de l'Etat. » La vérité est que Vergniaud et Gensonné, dans la séance du 19 janvier 1793, ont voté *contre le sursis*. La question était ainsi posée : *Y aura-t-il sursis, oui ou non, à l'exécution du décret qui condamne Louis Capet ?* A cette question, Vergniaud et Gensonné répondirent : Non. Votèrent *non* également les principaux membres de la Gironde : Boyer-Foufrède, Ducos, Barbaroux, Rebecqui, Lasource, Dulaure, Isnard, Gorsas, Carra, Lanthenas et Mazuyer.

« Louvet, dit encore M. Dareste, vota la détention... Buzot, Brissot, Kersaint, votèrent également la détention, en motivant fortement leurs opinions. » Cela est vrai pour Kersaint, — qui était Breton, et qui refusa de continuer à siéger dans la Convention après l'exécution de Louis XVI ; mais les autres ? Louvet a voté *la mort* ; Brissot a voté *la mort* ; Buzot a voté *la mort*. Brissot et Louvet ont seulement demandé qu'il fût sursis à l'exécution, et Brissot, une fois l'exécution accomplie, y a bruyamment applaudi dans son journal le *Patriote français*.

Ces réserves faites, je n'ai plus que des éloges à donner à l'ouvrage de M. Dareste ; il l'a conduit jusqu'à nos jours, ou du moins jusqu'à la fin de la Restauration, car il n'a accordé avec raison aux gouvernements qui se sont succédé depuis 1830 qu'un très petit nombre de pages ; l'heure de l'histoire n'a pas encore sonné pour eux. Quant à la Restauration et au premier Empire, si difficile et si délicat qu'il soit d'en parler à l'heure présente, M. Dareste l'a fait avec une modération et une sûreté de vues singulièrement remarquables. Mais ce qu'il convient surtout de louer, c'est l'en-

semble même de l'œuvre, la savante distribution des faits, la clarté du récit, l'art avec lequel l'auteur a su éviter, dans la mesure du possible, l'inconvénient forcé qui résulte de l'obligation de faire entrer dans son cadre une si prodigieuse multiplicité d'événements, de se resserrer par suite outre mesure, alors que l'histoire, pour plaire au lecteur, a besoin de loisir et d'espace. M. Dareste ne s'est pas défendu à l'occasion, et il a bien fait, les récits étendus et les larges développements. Il s'est arrêté avec complaisance devant les grandes figures de notre histoire, et il en a tracé des portraits qui sont d'un véritable écrivain.

Remercions-le donc de nous avoir donné une *Histoire de France*, qui, sous le bénéfice d'un petit nombre d'observations, mérite d'être acceptée comme une image fidèle, comme un tableau ressemblant de ce qu'a été notre pays. Rien n'est plus important pour une nation que de bien connaître ses propres annales, ses souvenirs, son passé, sa vie. L'histoire, c'est l'héritage que nous ont laissé les aïeux, c'est, en un sens, véritablement la patrie. Ceux-là donc sont bien coupables, qui, pour satisfaire leurs passions de l'heure présente, calomnient le passé de leur pays, et jettent l'insulte à ceux qui avant nous ont lutté, ont souffert, et, au prix de leurs efforts, ont fait la France. Vouloir que la France n'ait commencé qu'en 1792 (car si vous la faisiez commencer en 1789, c'est la royauté, c'est Louis XVI que vous glorifieriez), bafouer tout ce qui est antérieur à cette date, jeter l'insulte à la France chrétienne et monarchique, c'est plus qu'une faute.... — On se souvient qu'après nos défaites de 1870-1871, il n'y avait de toutes parts qu'un cri : *Si les Allemands nous ont vaincus, c'est parce qu'ils savent mieux la géographie que nous !* Prenons garde de nous tromper encore, et demandons-nous si par hasard la véritable supériorité des Allemands ne tiendrait pas à ce que, tous sans exception, ils honorent, ils aiment la vieille Allemagne, comme tous les Anglais honorent, aiment la vieille Angleterre ; à ce qu'il ne s'est pas encore trouvé chez eux un seul historien qui ait eu le triste courage, si commun, hélas ! chez nous, de traîner dans la boue le passé de la patrie !

Honneur donc aux écrivains qui consacrent leur talent, non à dénaturer le passé, mais à le peindre tel qu'il fut ; non à noircir la mémoire de ceux qui avaient fait de la France la plus puissante des nations, mais à mettre en lumière leurs services ! Ainsi a fait M. Dareste ; son livre est bon, car on n'en achève pas la lecture sans se sentir au cœur un amour plus ardent et plus profond pour la France.

EDMOND BIRÉ.



UN COMPLICE DE CARRIER

LE PATRIOTE D'HÉRON*

Ce verdict et l'acquiescement qui en avait été la conséquence purgeaient-ils D'héron — et ses complices — seulement de l'accusation de complots ou crimes révolutionnaires, en les laissant justiciables des tribunaux ordinaires pour les crimes de droit commun, c'est-à-dire pour les faits prévus et punis par le Code pénal, l'assassinat par exemple, et qui auraient été de nature à les faire traduire devant les tribunaux ordinaires aussi bien que devant le Tribunal révolutionnaire; ou bien, au contraire, l'acquiescement était-il définitif, absolu, et faisait-il obstacle à toute poursuite nouvelle?

On pouvait soutenir en un certain sens, et on soutint en effet, que des attentats qui révoltaient l'humanité constituaient une attaque à l'ordre social, à la loi, à la République; que ce qui devait faire abhorrer la Révolution était nécessairement contre-révolutionnaire. Raisonnement, toutefois, de moraliste plutôt que de légiste! Tardive protestation contre la décision du jury qui, il faut bien le reconnaître, avait été d'un avis contraire! Que sa décision fût plus

* Voir la livraison de novembre 1879, pp. 308-321.

ou moins morale, plus ou moins contraire aux intérêts de la République, ce n'était pas précisément la question. — Hélas! il en avait rendu bien d'autres — et celles-là ne péchant pas par un excès d'indulgence — qui n'étaient ni plus morales ni plus conformes aux véritables intérêts de la patrie! — Mais avait-il dit le dernier mot sur l'accusation, en telle façon qu'on ne pût la renouveler, sans violer des principes fondamentaux? Terrible alternative! D'un côté, l'humanité outragée par d'odieux attentats et demandant vengeance; de l'autre, les intérêts sacrés de la défense, qui sont aussi ceux de l'humanité, protestant contre la violation de cette maxime tutélaire, respectée, ou à peu près, même aux pires jours des vengeances politiques, qui ne permet pas de remettre en jugement, à raison du même fait, l'individu qui vient d'être jugé; — d'un côté, la justice éternelle invoquant ses droits; de l'autre, la Légimité, seule forme que la justice éternelle puisse revêtir en ce monde, réclamant les siens! Au fond, il s'agissait de savoir quelles étaient les véritables attributions du Tribunal révolutionnaire. Avait-il plénitude de juridiction pour apprécier, sous toutes leurs faces, les faits qui lui étaient déférés, ou ne connaissait-il de ces faits que le côté purement politique? En d'autres termes, était-il un tribunal ordinaire, pour les crimes ordinaires, extraordinaire, pour certains cas dont, par extension, il devait seul connaître, ou bien un tribunal d'exception, dont la compétence se restreignait rigoureusement aux seuls faits en vue desquels il avait été institué? Même réduite à ces termes, la question présentait encore beaucoup d'intérêt.

A ne consulter que la loi même d'organisation du Tribunal révolutionnaire (14 mars 1793), il semble qu'il n'eût dû avoir pour objet que la répression de certains crimes politiques, et que les délits ordinaires restassent en dehors de son action.

L'article 1^{er} de cette loi est ainsi conçu :

« Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire qui connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous les complots tendant à rétablir

la royauté ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens. »

Cet article semble consacrer la juridiction tout à fait exceptionnelle du Tribunal révolutionnaire².

Il avait été, dans la pensée de ses fondateurs, un instrument de tyrannie plutôt qu'un organe de justice. Il n'avait pas pour objet la répression de crimes prévus et punis par les lois existantes, mais de crimes nouveaux, créés par la loi qui le créait lui-même. Le vague de cette loi se prêtait à l'arbitraire le plus dangereux. Aussi les Girondins l'avaient-ils combattue avec énergie. Celle de prairial ne justifia que trop leurs craintes. Elle déclara que « le Tribunal révolutionnaire était institué pour punir les ennemis du peuple » (art. IX) et, sous prétexte de définir les « ennemis du peuple », ouvrit un système de catégories tellement large, tellement élastique, qu'il n'était pas d'honnêteté, de patriotisme, qui ne pût y être compris. Cette loi semblait également laisser en dehors de son objet les délits ordinaires.

Il faut considérer aussi que les délits ordinaires étaient soumis devant la juridiction commune à une procédure, à des pénalités différentes de celles que leur appliquait le Tribunal révolutionnaire. Ainsi, devant les tribunaux criminels ordinaires, il fallait dix voix sur douze pour entraîner une condamnation; sept suffisaient devant le Tribunal révolutionnaire. La confiscation des biens des condamnés à mort était toujours prononcée par ce dernier tribunal, alors qu'elle ne l'aurait pas été par les autres tribunaux criminels.

Ces raisons, et beaucoup d'autres, auraient dû concentrer sa compétence dans l'examen des délits politiques.

Mais il arriva nécessairement que le Tribunal révolutionnaire, dans sa dévorante activité, absorba tous les délits, ordinaires ou politiques. Il était imbu de la doctrine jacobine du Comité de Salut public : « Tout ce qui est fait pour le triomphe de la Révolu-

² Telle est aussi l'opinion de M. Campardon.

tion est légitime : rien n'est légitime de ce qui se fait contre elle », qui n'était elle-même qu'un corollaire de la fameuse maxime : *Salus populi*, maxime détestable et qui a fini par perdre tous les pouvoirs qui l'ont invoquée. La loi suprême, c'est la justice ! Mais on croyait pouvoir révolutionner la justice et la morale, comme le reste. Le tribunal cherchait donc partout le côté politique et ne se déclarait jamais incompetent. Si quelques délits, d'un caractère trop évidemment privé, avaient été joints aux délits révolutionnaires, la condamnation sur ces derniers, et la condamnation toujours capitale, désintéressait de tout renvoi aux tribunaux criminels ordinaires.

Il n'y avait, d'ailleurs, pas de recours en cassation contre les jugements du Tribunal révolutionnaire. (Art. 13 de la loi du 10 mars 1793).

On arriva aussi, comme nous l'avons expliqué, à réunir dans une seule question, l'intention *méchante* ou *criminelle*, et l'intention *contre-révolutionnaire*, ou même à remplacer cette question par des équivalents.

Ce qu'il faut constater en faveur des Nantais acquittés, c'est que, sur les milliers de jugements rendus par le Tribunal révolutionnaire, pas un seul n'avait donné lieu à un renvoi devant les tribunaux criminels ordinaires; pas un seul n'avait provoqué une pareille intervention de la part de la Convention³ !

³ La Convention nationale, puissance unique et souveraine, confondit et usurpa tous les droits et tous les pouvoirs de l'Etat. L'énorme *Collection de ses Décrets*, publiée par Beaudouin, est, sous ce rapport, aussi intéressante à étudier que le *Bulletin des Lois* et peut-être davantage. Dans l'ordre criminel, le seul dont nous nous occupions ici, elle ne se borna pas à ordonner l'arrestation, la traduction devant les tribunaux criminels ou devant le Tribunal révolutionnaire, ou simplement à sa barre, d'une foule d'individus, l'accélération de leur jugement, leur jugement toute affaire cessante, la suspension ou l'abolition des poursuites commencées contre eux, le renvoi de leur affaire à son comité de Législation; elle fit souvent l'office de la Cour de Cassation, annulant certaines décisions de non-lieu ou de renvoi, et même certains jugements au fond rendus en matière criminelle ou correctionnelle, tantôt pour incompetence, tantôt même pour vice de forme ou pour fausse application de la loi, avec ou sans renvoi devant d'autres tribunaux.

Elle avait bien proclamé que « rien n'est plus sacré que les déclarations des jurés,

Le jury déclarait l'accusé convaincu, et quelle que fût la nature de son crime, le Tribunal le condamnait.

Ou bien, par exception, tout en étant convaincu du fait matériel, il était déclaré n'avoir pas agi avec des intentions méchantes et contre-révolutionnaires, ou simplement contre-révolutionnaires, et alors il était toujours acquitté, même quand les faits eussent été de nature à motiver contre lui une peine d'après la loi criminelle ordinaire.

soit qu'elles acquittent, soit qu'elles condamnent les accusés. (Décret du 6 ventôse an II). — « Tout citoyen arrêté, non comme suspect, mais comme prévenu d'un délit à raison duquel il aura été traduit au Tribunal révolutionnaire, ne pourra être arrêté de nouveau pour le même délit, lorsque ce jugement, jugeant qu'il n'y avait pas lieu à accusation, aura ordonné son élargissement. » (Décret du 14 pluviôse an II). Elle avait rappelé solennellement le principe écrit dans la loi de 1791 sur la procédure criminelle : « Nul ne peut être jugé de nouveau pour raison d'un délit dont il a été acquitté par un jugement en dernier ressort. » (Décret du 6 frimaire an II). Et elle avait même assimilé, sous ce rapport, le Tribunal révolutionnaire aux autres tribunaux.

Mais elle ne sut pas se renfermer toujours dans l'application de ce principe : des acquittés par jugement de tribunaux criminels se virent renvoyés devant le Tribunal révolutionnaire (Décrets des 3 octobre 1793; 6 ventôse an II; 7 frimaire an II; 21 floréal an II; 21 prairial an II; etc.)

La Convention ne se contenta pas d'usurper ainsi les attributions de la Cour de Cassation, elle cassa, très fréquemment, en matière criminelle comme en matière civile, des décisions de cette Cour ou plutôt de ce tribunal, comme on disait alors; elle le fit même dans des termes assez durs : « L'obligation lui étant imposée, disait-elle, de réprimer les écarts réitérés de ce tribunal. » (Décrets des 12 septembre 1793; 4 octobre 1793; 9 nivôse an II, 28 germinal an II, etc.) C'était la confusion de tous les pouvoirs et l'extrême danger de l'extrême omnipotence.

La Convention renvoyait, hélas ! les individus acquittés ou traités moins durement par les tribunaux ordinaires devant le Tribunal révolutionnaire; nous ne trouvons aucun exemple d'un pareil renvoi par elle d'un individu acquitté par le Tribunal révolutionnaire devant les tribunaux criminels ordinaires.

C'était là, il en faut convenir, un précédent bien favorable au système des Nantais acquittés.

Peut-être aussi auraient-ils eu le droit d'invoquer le décret du 22 nivôse an II, aux termes duquel les tribunaux criminels ne pouvaient connaître des délits contre-révolutionnaires que lorsqu'ils en avaient été saisis par un arrêté spécial des représentants du peuple. Aucune disposition n'avait établi la réciprocité et restreint la compétence du Tribunal révolutionnaire aux seuls délits contre-révolutionnaires. Son institution, faussée dès le principe par les passions politiques, n'avait cessé de l'être dans la pratique, et c'est à lui, tribunal d'exception, qu'appartenait en réalité la plénitude de la juridiction : Terrible exemple !

Il y avait donc pour le jury révolutionnaire une sorte de possession du droit de juger souverainement et définitivement les délits qui lui étaient soumis, de confondre et de résoudre en une seule réponse les questions d'intention criminelle et d'intention contre-révolutionnaire ;

Et pour les acquittés du Tribunal révolutionnaire, une situation acquise dont il paraissait difficile de les dépouiller.

Où s'arrêterait-on, en effet, dans l'application rétroactive du principe, vrai en soi, que le Tribunal révolutionnaire n'avait pu connaître que des délits politiques, et que tous les autres devaient être renvoyés aux tribunaux criminels ordinaires ?

Après les complices de Carrier acquittés, remettrait-on en jugement les accusés antérieurs qui, comme quelques-uns des quatre-vingt-quatorze Nantais, déclarés convaincus de délits ordinaires, de concussion, par exemple, avaient été acquittés sur l'intention ?

N'y remettrait-on pas ceux mêmes qui avaient été acquittés sur le fait matériel, le jury révolutionnaire n'étant pas, dans ce cas, plus compétent pour répondre sur le fait, que pour résoudre la question intentionnelle ?

A ce compte, les trois individus déclarés purement et simplement non coupables, dans l'affaire du Comité, pouvaient être ressaisis et traduits à nouveau, en compagnie des autres, devant le tribunal de Maine-et-Loire.

Il y avait là quelque chose de barbare, de dangereux et de souverainement impolitique.

VI

Un premier Rapport⁴ fut présenté au nom du Comité de Législation par Bernier, de Seine-et-Marne, député assez obscur. Echo de l'indignation qui, au sein de la Convention, comme au dehors,

⁴ Rapport au Comité de Législation, sur le Jugement du Tribunal révolutionnaire concernant le Comité révolutionnaire de Nantes, du 26 frimaire dernier, par Bernier, député de Seine-et-Marne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Paris. Imprimerie nationale, pluviôse an III. 24 p. in-8°.

avait accueilli la décision du Tribunal révolutionnaire, le Rapporteur se demandait avec inquiétude « si, parce que l'intention n'avait pas été contre-révolutionnaire, le meurtre, l'assassinat, le pillage, la violation de toutes les lois devaient rester impunis... D'après les termes de son institution et les limites de sa compétence, le Tribunal révolutionnaire n'avait pu être saisi de l'affaire de Nantes que comme compliquée de délits contre-révolutionnaires, et ce n'est que sous ce rapport qu'il avait pu la juger, qu'il l'avait jugée en effet. Dès lors, le délit ordinaire n'ayant donné lieu encore ni à poursuite ni à jugement, rien ne pouvait empêcher qu'il fût poursuivi et jugé. »

La déclaration du jury, portant qu'il n'était pas constant que les accusés eussent agi dans des intentions méchantes et criminelles, ne faisait pas obstacle à cette interprétation. « On ne pouvait sacrifier le principe à l'emploi impropre de quelques mots. » Les jurés n'avaient pas le droit de s'occuper du délit ordinaire en cette qualité, et leur déclaration en ce qui le concernerait devrait être considérée comme non avenue, s'ils avaient franchi les limites de leur compétence. Ils ne les avaient pas franchies, d'ailleurs; ils s'étaient renfermés dans l'ordre politique, et ce qui le prouvait particulièrement, c'était leur déclaration relative à D'heron, *convaincu d'assassinats*, « qui ne peuvent exister que par l'intention; et par la plus absurde des contradictions, c'est sur cette intention même qu'ils l'auraient blanchi!... »

Le Comité pensait toutefois que la procédure devait être entièrement recommencée et instruite, indépendamment de celle qui avait été suivie sur le délit contre-révolutionnaire, afin que les accusés n'eussent rien à craindre, leurs juges rien à ressentir des impressions de cette première procédure; il fallait aussi les soustraire aux préventions locales. C'était donc devant le directeur du jury du Tribunal d'Angers, et ensuite, s'il y avait lieu, devant le même Tribunal, qu'il proposait leur renvoi.

Cette opinion rencontra de vives contradictions.

Méaule, que ses opinions régicides et révolutionnaires ne devaient pas empêcher de devenir un des plus zélés serviteurs de

l'Empire, se prononça pour la question préalable ¹. A ses yeux, le Tribunal révolutionnaire avait été saisi par le Décret de la Convention, du 22 vendémiaire an III, de la connaissance de tous les délits, sans distinction, imputables aux accusés. Sa compétence était donc absolue. Il n'y avait ni appel, ni recours possible contre sa décision. Son incompétence n'aurait pu être proposée qu'au commencement du procès. Elle ne pouvait l'être après le jugement, après l'exécution du jugement! Plusieurs des accusés avaient subi leur peine. La sentence, irrévocable vis-à-vis d'eux, l'était par cela même, vis-à-vis de leurs complices; on ne pouvait dire: « Bonne pour les morts; nulle pour les vivants! »... Le jugement dont il s'agissait n'était donc plus du ressort de la législation ni des tribunaux; il n'y en a d'appel qu'à la postérité. Il est désormais tombé dans le domaine de l'histoire.

Un autre personnage, plus célèbre, qui employa les ressources de sa vaste érudition et de sa dialectique puissante à préparer ou à justifier tous les excès législatifs, Merlin, de Douai, exprima une opinion plus sévère encore que le Comité ². Partant de ce double point: 1° que la déclaration du jury n'avait pu porter que sur les délits contre-révolutionnaires, la dernière question se référant nécessairement à la première; 2° que le Tribunal n'aurait pas dû prononcer l'acquiescement pur et simple, mais, à raison des faits nouveaux révélés aux débats, maintenir les accusés en arrestation et, conformément à l'article 37, tit. VII de la 2^e partie de la loi du 16 septembre 1791 ³, les renvoyer devant un jury d'accusation,

¹ *Opinion du représentant du peuple Méaule, sur la proposition de rejeter les anciens membres du Comité révolutionnaire de Nantes; imprimée par ordre de la Convention nationale. Paris, imp. nation., vent. an III, 4 p. in-8°.*

² *Projet de décret, sur le jugement du Tribunal révolutionnaire, du 26 frimaire dernier, concernant les membres du Comité révolutionnaire de Nantes, présenté en forme d'amendement à la séance du 21 pluviôse, par Ph. Ant. Merlin (de Douai). Imprimé par ordre de la Convention nationale. Impr. nat., vent. an III, 3 p. in-8°.*

³ Voici cet article:

« Si l'accusé est déclaré non convaincu du fait porté dans l'acte d'accusation, et qu'il ait été inculpé sur un autre, par les dépositions des témoins, le président, d'office ou sur la demande de l'accusateur public, ordonnera qu'il soit arrêté de nouveau; il recevra les éclaircissements que le prévenu donnera sur ce nouveau fait et,

pour être procédé à une nouvelle instruction, ou plutôt directement devant un tribunal criminel, pour y être jugés sur les délits ordinaires à eux imputés, plusieurs d'entre eux étant fonctionnaires publics ou agents du gouvernement, lorsqu'ils les avaient commis, (Loi du 7 frimaire an II; Loi du 10 floréal an II, art. X), il proposait l'annulation de la partie du jugement du 26 frimaire qui prononçait l'acquittement de Goullin et consorts, et leur renvoi direct devant le tribunal criminel de Maine-et-Loire.

Cette opinion, qui semblait admettre pour les jugements du Tribunal révolutionnaire un droit de cassation, dont la loi du 10 mars 1793 les affranchissait formellement, ne fit pas fortune, malgré la réputation de son auteur.

D'autres auraient voulu que les Nantais acquittés fussent gardés en prison à perpétuité; — ce serait, répondait le Comité de Législation, « une mesure monstrueuse et tyrannique... le rétablissement des lettres de cachet et des bastilles... Nul ne peut être privé de sa liberté sans qu'il ait été jugé indigne d'en jouir. »

Enfin, l'Adjudant général Lefavre et les autres individus renvoyés devant le Tribunal révolutionnaire par le décret du 22 vendémiaire an III, étaient dans une situation particulière, aux yeux de quelques-uns de leurs juges. C'étaient des militaires qui n'avaient fait qu'exécuter littéralement les ordres sanguinaires qu'ils avaient reçus. Si cette circonstance ne couvrait pas entièrement leur responsabilité morale, n'était-il pas à craindre d'éveiller, en les poursuivant avec trop de rigueur, les inquiétudes et les ressentiments de tant de leurs camarades qui, sous l'égide d'ordres semblables, avaient commis les mêmes atrocités?

Le Comité persista donc dans sa première opinion. Un nouveau Rapporteur, Delécloy, de la Somme, fut chargé, sans que nous sachions pourquoi, de compléter le Rapport de son collègue Bernier, et de répondre aux attaques dont ce Rapport avait été l'objet¹.

s'il y a lieu, il délivrera un mandat d'arrêt et renverra le prévenu, ainsi que les témoins, devant un juré d'accusation, pour être procédé à une nouvelle instruction.

¹ Rapport fait au nom du Comité de Législation, par Delécloy, député par le départe-

Son exorde ne manquait pas d'emphase : « Vous parlerez comme la raison, vous agirez comme la sagesse, vous décréterez comme la justice! »

Dans un ordre d'idées plus modeste, il s'efforçait d'établir — et toujours, comme Bernier, en s'attaquant plus particulièrement à D'héron — que les expressions *méchamment et avec des intentions criminelles*, employées dans la question sur l'intention, étaient « annexes et explicatives du délit contre-révolutionnaire; car on ne peut pas être contre-révolutionnaire sans être méchant et criminel... L'erreur, ou plutôt le louche de la déclaration des jurés existait moins dans la violation d'un article essentiel de la loi du 16 septembre 1791 et de l'institution des jurés, que dans l'emploi trop familier dans les deux juridictions, bien différentes cependant entre elles, de ces mots : *méchamment, criminellement*... Si ces mots dans l'affaire présente eussent correspondu à l'idée de crime ordinaire, ils eussent dû faire l'objet d'une question spéciale, distincte de celle relative au délit contre-révolutionnaire, à peine de nullité. Nul doute que dans l'hypothèse où les deux questions auraient été ainsi distinctement posées, l'intention criminelle, au point de vue général, n'eût été reconnue, en même temps que l'intention contre-révolutionnaire ne l'aurait pas été¹. » — Ce raisonnement pouvait être ingénieux et même vrai; mais, encore une fois, il n'y avait ni recours ni cassation à invoquer contre les jugements du Tribunal révolutionnaire. Jamais, en pareil cas, ces jugements n'avaient été révisés.

Delécloy établissait ensuite que le décret du 28 vendémiaire avait pour objet, non pas de changer les attributions du Tribunal, mais « de le rassurer sur la portée de l'instruction qui se dirigeait contre Carrier. »

lement de la Somme, sur le jugement du Tribunal révolutionnaire, concernant l'ancien Comité révolutionnaire de Nantes. Imprimé par ordre de la Convention nationale; (Paris) imprim. nation., Germin. an III, 14 p. in-8°.

¹ Ce n'est là qu'une hypothèse. Qui donc pouvait affirmer que le jury n'avait pas fait lui-même la division et résolu distinctement les deux questions par une seule réponse?

La dévolution au Tribunal révolutionnaire de certaines natures de crimes, tels que l'embauchage, la falsification d'assignats, déjà punis par les lois ordinaires, prouvait qu'il n'avait pas la plénitude de la compétence pour juger tous les délits, et l'argument se retourne ainsi contre ceux qui l'ont invoqué.

Insistant sur l'incompétence du Tribunal révolutionnaire pour connaître des délits ordinaires, le Rapporteur faisait observer que ces délits n'entraînaient pas la confiscation des condamnés à la peine capitale, tandis que la confiscation devait toujours être la conséquence de cette condamnation prononcée par le Tribunal révolutionnaire ; que la majorité des voix suffisait devant lui pour entraîner la condamnation, et que les trois quarts des voix étaient nécessaires pour condamner en matière ordinaire. La majorité nécessaire pour condamner et la nature de la peine pouvaient-elles changer, suivant qu'un délit serait traduit devant l'une ou l'autre juridiction ?

A l'argument tiré de l'usage constant où aurait été le Tribunal révolutionnaire de juger les délits ordinaires, il se bornait à répondre que « l'usage d'un tribunal ne peut combattre, ne peut détruire la loi. On ne peut y voir qu'un abus, qu'une usurpation de compétence, qui ne peut justifier de nouveaux actes d'usurpation. D'ailleurs, le fait avancé (qu'il aurait rendu plus de deux mille jugements, dans lesquels il avait prononcé sur des faits qui n'étaient pas contre-révolutionnaires) » est faux : — faux en ce sens qu'il n'y aurait pas eu deux mille jugements rendus dans ces conditions, peut-être ; absolument vrai, il faut le dire, en tant qu'énonciation d'un usage constant et incontesté.

Enfin, il réfutait l'objection tirée de ce que les accusés principaux du délit à punir seraient morts et ne pourraient plus servir de témoins à décharge, par le motif que la mort ou l'absence des complices ou des témoins ne peut jamais arrêter l'action de la justice vis-à-vis des coupables dont elle est saisie ; qu'en fait, d'ailleurs, le seul lien de complicité entre les accusés aurait consisté dans le complot contre-révolutionnaire sur lequel ils étaient tous et définitivement acquittés.

Voici les conclusions de son Rapport, identiques d'ailleurs à celles du Rapport de Bernier :

PROJET DE DÉCRET

« La Convention nationale, après avoir entendu le Rapport de son Comité de Législation :

« Considérant que le jugement du Tribunal révolutionnaire séant à Paris, rendu le 25 frimaire dernier, dans l'affaire des membres du Comité révolutionnaire de Nantes, et autres individus y impliqués, ne peut s'appliquer qu'aux délits contre-révolutionnaires que présentait cette affaire ;

« Que ce Tribunal n'a pas pu, en excédant et l'objet de son institution et les termes de sa compétence, fixés par la loi du 10 mars 1793 (vieux style), prononcer sur les délits ordinaires dont l'affaire était compliquée ;

« Qu'il est évident, par la déclaration même des jurés, que la question, posée d'ailleurs d'une manière complexe¹, ne roulait que sur le point de savoir s'il avait existé dans le département de la Loire-Inférieure, et particulièrement dans la commune de Nantes, des manœuvres et intelligences contre la sûreté du peuple et la liberté des citoyens ;

« Que la déclaration des jurés, sur cette question, lorsqu'ils ont dit que tels et tels accusés n'étaient pas convaincus d'avoir agi méchamment et avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires, n'éteint à leur égard que le délit contre-révolutionnaire dont ils étaient prévenus ;

« Qu'en cet état les délits ordinaires n'ont pas été jugés, n'ont pu l'être, puisque le Tribunal révolutionnaire n'avait pas le pouvoir d'en connaître, et que l'ordre social et l'intérêt public exigent que ces délits soient punis² ;

« Décrète que les individus accusés, dénommés dans le jugement du Tribunal révolutionnaire du 26 frimaire, et déclarés convaincus sur les faits, seront traduits en état de prévention devant le jury d'accusation du Tribunal criminel du district d'Angers, pour être examinés sur le délit ordinaire, et, en cas de cassation³, jugés par le Tribunal criminel de Mayenne-et-Loire. »

L. DE LA SIGOTIÈRE.

(La suite à une prochaine livraison.)

¹ « Posée d'ailleurs d'une manière complexe, » mots ajoutés dans la rédaction nouvelle.

² « Punis » au lieu de « poursuivis. »

³ C'est « accusation » qu'il faut lire, ainsi du reste que le portait le premier rapport.

LE COMMANDANT DE LA TOCNAÏE¹

C'est un hommage du cœur que l'auteur a voulu rendre à un ami, en essayant de perpétuer sa douce et noble mémoire. Il a laissé simplement courir sa plume, et mis en haut relief les grands enseignements qui ressortent d'une vie aussi modeste que bien remplie. La moindre des préoccupations de M. de la Tocnaye fut certainement de faire parler de lui, désireux qu'il était de s'effacer toujours, heureux du devoir accompli, sans faiblesse, mais aussi sans ostentation et sans bruit. Jamais il n'a songé qu'il pouvait être le sujet, non pas d'un livre instructif, mais même d'un article de quelques lignes.

« Cette biographie est née d'une pensée d'amitié chrétienne », nous dit l'auteur, dès la première ligne de la préface. « Sollicité d'écrire la vie de M. le comte de la Tocnaye, nous nous sommes mis résolument à l'œuvre..., mais avec le profond regret qu'une main plus habile n'ait pas gravé cette noble figure pour en faire mieux ressortir les traits. — Aussi bien nous n'avons poursuivi qu'un but : celui de donner un portrait fidèle dans un récit simple

¹ HENRI-MARIE DE LA TOCNAÏE, capitaine de frégate, par l'abbé A. Sorin, missionnaire de l'Immaculée-Conception de Nantes. — Paris, Victor Lecoffre, 1880. In-8°. xi-400 pp., portrait et 2 pl.

et exact, laissant le commandant parler presque à chaque page et nous révéler ainsi lui-même son âme. »

Henri-Marie de la Tocnaye naquit à Nantes en 1807, d'une de ces vieilles familles remontant aux croisades, et chez lesquelles la piété comme la noblesse se transmet d'âge en âge, faisant partie intégrante du blason. Entré à l'école navale d'Angoulême en 1823, il en sortait, le 16 septembre 1825, élève de seconde classe, et accomplissait sa première campagne sur la corvette la *Bayadère*, lorsque son père, ancien sous-préfet de Paimbœuf, mourut le 23 mars 1826. Après avoir assisté à l'expédition de Morée, M. de la Tocnaye prit part au blocus d'Alger, où nous le trouvons enseigne de vaisseau, le 21 février 1830. Le 14 juin de la même année, l'armée française débarquait sur les rivages d'Afrique, et « le marin qui arbora le premier pavillon français sur la batterie de Torre-Chica, était un matelot du canot commandé par M. de la Tocnaye. »

Le coup de foudre qui suivit les journées de juillet éclate, et, malgré les observations de ses proches et ses propres répugnances à servir le nouvel ordre de choses, l'enseigne ne brise pas son épée ; « il restera dans la marine, parce qu'il croit voir là son devoir. »

De 1831 à 1836, la vie du jeune officier s'écoula à bord ou dans les ports. Vers la fin de cette dernière année, il était embarqué sur la corvette l'*Ariane*, qui visitait le Sénégal, Rio-Janeiro, arrivait à Valparaiso, au moment de l'assassinat de Portalès, et mouillait en rade de Lima, à la fin de 1837. C'est là que M. de la Tocnaye apprit sa nomination de lieutenant de vaisseau, datée du 10 avril 1837 ; et c'est là aussi qu'il courut les plus grands dangers dans le naufrage d'une chaloupe qu'il commandait, et dont il faut lire l'émouvant épisode.

Après avoir touché à Montevideo, l'*Ariane* va prendre sa part des fatigues du blocus de Buenos-Ayres, et voici à cette occasion, comment s'exprime M. l'amiral de Cornulier :

« M. de la Tocnaye a laissé dans la marine une très belle réputation comme marin et comme homme de guerre. C'est surtout pendant le blo-

cus de Buenos-Ayres qu'il se fit d'abord connaître. Ce blocus, qui dura trois ans, se faisait surtout par une flottille de canots, baleinières et chaloupes, croisant nuit et jour sur ce fleuve d'une largeur immense, fréquemment soulevé par de violentes tempêtes. Le danger constant avait excité au plus haut degré l'ardeur et l'émulation de nos jeunes marins. Une foule d'entreprises hardies étaient tentées, surtout dans les petits affluents du fleuve où se réfugiaient les ennemis sous la protection de retranchements.

Dans cette guerre de canots, toujours si dangereuse, bien des noms devinrent populaires parmi nos équipages; mais aucun ne le fut plus que celui de M. de la Tocnaye. Ses actions, audacieusement conçues, étaient exécutées avec un calme intrépide qui inspirait à tous la confiance, prélude du succès. »

Impossible d'entrer dans le récit attachant des missions délicates confiées à M. de la Tocnaye, et toujours si admirablement conduites; l'évacuation de l'île de Martin-Garcia; la brillante expédition de l'Atalaya, en compagnie de l'enseigne de Rousiers, l'ami intime sur lequel nous aurons à revenir; le commandant du *San-Martin*; la nomination de chevalier de la Légion d'honneur; le retour en France si désiré.

Un congé de six mois, bien gagné, convenons-en, suivait la longue et laborieuse campagne de la Plata; puis M. de la Tocnaye était attaché à l'état-major du vaisseau-école l'*Orion*, bientôt remplacé par le *Borda*. Le 4 août 1842, il célébrait son union avec M^{lle} de la Blotais, et deux ans après, était appelé au commandement du cutter le *Passe-Partout*, chargé de protéger nos pêcheurs sur les côtes d'Islande, du 8 mai 1844 au 10 novembre 1846.

Le 3 mai 1848, le grade de capitaine de frégate venait récompenser les éminents services de l'officier distingué, qui, sollicité de faire valoir ses droits acquis, répondait: « Il n'entre pas dans l'ordre de mes idées de solliciter un grade », et recevait de l'un de ses amis, parvenu plus tard aux premiers grades, la lettre suivante:

« L'estime et l'affection d'un homme tel que vous sont un trésor dont, à mon âge, on doit être fier. Je tâcherai de suivre vos traces et je ne demande, parmi nos camarades, qu'une réputation aussi pure et aussi noblement méritée que la vôtre. Elle doit vous consoler de la peine que vous devez éprouver, en voyant l'intrigue et l'impudence réussir par leur

ténacité... C'est vraiment à dégoûter de l'espèce humaine. On est heureux de songer que, loin des murs de cette grande ville, il bat des cœurs nobles et généreux, qu'on n'apprécie pas ici, parce qu'ils diffèrent tellement de ce qui se voit à Paris, qu'on ne peut les comprendre. »

Le 1^{er} octobre 1848, M. de la Tocnaye prenait le commandement de la corvette la *Recherche*, destinée à faire partie de la division navale des côtes occidentales de l'Afrique, et qui jetait l'ancre à Gorée en janvier 1849. Dès le mois de mars, son commandant est chargé par l'amiral Bouët-Willamez d'une mission toute de confiance, mais aussi périlleuse que difficile, dans le Rio-Nunez. A la suite de divers incidents, le roi nègre Mayorré avait violé les traités, grossièrement outragé l'honneur français, et le séjour de nos nationaux devenait par cela même impossible dans ces parages; griefs réclamant un châtement exceptionnel, une réparation éclatante.

Il fallait une rare prudence pour ne pas s'exposer à un échec. Avec l'aide de l'équipage d'une corvette belge, alors sur les lieux, M. de la Tocnaye frète deux bâtiments légers, remonte le Rio-Nunez, malgré les dangers sans cesse renaissants qu'offre la navigation du fleuve, et vient audacieusement mouiller devant la position abrupte, sur laquelle est assise, comme dans une aire inaccessible, la ville de Déboqué, capitale du roi Mayorré. A la tête de ses vaillants officiers et de ses intrépides marins, il tente le débarquement.

« Le moment est décisif, écrit-il dans son rapport. Il n'y a pas un instant à perdre. Il faut démoraliser ces hommes qui n'ont jamais vu de charge à la baïonnette et ne peuvent y croire. Je crie à mes braves matelots de monter à l'abordage de ce coteau escarpé et de déloger l'ennemi des maisons dont le feu plongeant nous gênait beaucoup. Cette idée leur plaît. L'enthousiasme déborde; ils courent jusqu'au haut sans s'arrêter, sans tirer un coup de fusil. Une décharge meurtrière nous accueille en route et près des maisons. J'ai la douleur de voir tomber près de moi plusieurs de mes meilleurs matelots. Après un court moment d'hésitation, nous reprenons avec ardeur notre charge à la baïonnette. Les noirs, débarrassés de partout, abandonnent Déboqué, et se replient derrière la palissade extérieure. Au même moment, par un bonheur providentiel, une bombe s'abat sur la maison même de Mayorré, tue deux de ses conseil-

lers, en blesse grièvement trois autres. Le roi prend la fuite, et nous laissant ses papiers et sa correspondance; les derniers défenseurs de cette partie de Déboqué le suivent. Nous sommes complètement dégagés sur notre gauche... Nous étions maîtres de toutes les positions. Mais un vaste incendie, allumé par les bombes et les obus et favorisé par un vent violent, avait placé une ceinture immense de feu entre nous et le fleuve. Ce ne fut qu'à grand'peine que nous pûmes tourner ces flammes, qui couvraient déjà un espace de deux milles. Nous emportons péniblement nos blessés sous un soleil ardent (45° à l'ombre), et au milieu d'une atmosphère embrasée. Vers deux heures, nous arrivions enfin sur le rivage, exténués de fatigue. »

Des traits d'un courage héroïque ont signalé l'expédition du Rio-Nunez et le siège de Déboqué. La conduite du commandant de l'expédition a été constamment au-dessus de tout éloge, et le résultat pour le commerce a été décisif. Une magnifique épée d'honneur, offerte par les négociants belges, et la rosette d'officier de la Légion d'honneur étaient la récompense justement méritée de cette brillante conduite, tandis que la croix de chevalier était accordée à presque tous les officiers français et belges qui avaient si courageusement secondé M. de la Tocnaye.

Tel est, en deux mots, le fait le plus saillant de la carrière du digne marin; l'auteur de cette biographie n'avait pas à raconter des événements extraordinaires ou émouvants; il voulait, avant tout, mettre en lumière une âme élevée, un cœur d'une exquise sensibilité, un caractère noble et généreux. Au tableau de l'existence mouvementée de l'officier va succéder celui de la vie calme et résignée du chrétien fervent et convaincu, gisant de longues années sur son lit de douleurs, la physionomie sereine et pure d'une âme aimante et dévouée, qui s'oublie pour ne voir que les autres.

En 1852, lors de la demande du serment au futur empereur, M. de la Tocnaye, à la veille de recevoir sa nomination de capitaine de vaisseau, préféra briser son épée victorieuse et renoncer à sa carrière. Citons seulement un passage de la belle lettre dans laquelle il fait part à son ami intime des perplexités qu'il éprouve en cette circonstance :

« Croyez bien, mon cher de Rousiers, que ce n'a pas été sans regrets

et sans un amer chagrin que j'ai quitté un état que j'aimais, et tant de bons amis, qui me montraient de l'amitié et de l'estime. Toutes les marques de sympathie et de considération qui m'ont été prodiguées alors sont encore venues augmenter ma peine. Mes chefs mêmes ont été fort bien pour moi. Leurs représentations ont été inutiles : mon parti était pris et j'y ai persisté résolument. Le dernier jour, lorsque j'ai été leur faire visite, je me suis pris tout à coup à penser que je revêtais mon uniforme pour la dernière fois, et cette idée m'a navré le cœur. Au retour chez moi, en serrant mes épaulettes, mon sabre, ma croix, mon habit, à chaque objet que j'emballais pour mon départ, il me semblait que je faisais un acte mortuaire, et les larmes me venaient aux yeux... »

« Vingt-neuf ans et demi de services trop actifs dans la marine, et l'éloignement d'un état et d'une atmosphère qui me convenaient tant, m'ont démolé, » écrivait M. de la Tocnaye, le 16 novembre 1858, au général Bedeau.

En effet, sa santé altérée s'affaiblissait progressivement, et, depuis plus de trois ans, il ne quittait plus son lit, d'où il suivait, d'un œil anxieux, les événements qui mettaient fin au pouvoir temporel de Pie IX; et, avant comme après la bataille de Castelfidardo, il employait tout ce qui lui restait d'énergie et les ressources que lui fournissait sa fortune à organiser le recrutement des zouaves pontificaux, dont il eut l'un des premiers la généreuse initiative, ainsi que le prouvent les lettres empruntées aux journaux de la localité et adressées soit à l'évêque de Nantes, soit à l'évêque de Poitiers.

Cependant peu à peu le vide se faisait dans la famille du commandant : en 1860, c'était M. de la Blotais, son beau-père; en 1868, c'était l'épouse de ce dernier, la vicomtesse de la Charlonnie de la Blotais, née d'Escoubleau de Sourdis. Il faut lire les pages touchantes et suaves dans lesquelles M. l'abbé Cailleaud, curé de Gesté, a retracé les qualités éminentes de cette noble bienfaitrice des pauvres :

« On a dit qu'elle fut belle comme une reine; nous ne voulons point lui enlever cette gloire, si c'en est une; mais, nous, nous l'avons connue bonne comme la Providence, dont elle fut toujours l'instrument, et c'est ce que nous voulons redire pour l'honneur de sa mémoire si chère... Mais c'est à l'ange préposé à la surveillance des aumônes, de dire, et il l'aura fait en son temps, combien elle sut répandre de bienfaits autour

d'elle. Nous, nous savons qu'elle était le bureau de charité de la paroisse de Gesté, et que jamais organisation officielle de bienfaisance n'a pu soulager autant d'infortunes qu'elle sut le faire... »

Parmi les vingt chapitres du livre qui nous occupe, il en est un, le XIX^e, intitulé : *L'amitié. — M. de la Tocnaye et M. de Rousiers : leur amitié. — Conversion de M. de Rousiers. — Lettres de M. de la Tocnaye. Sa vie. Un vieux navire. — Mort édifiante de M. de Rousiers*, qu'il faudrait reproduire en entier.

Au moment de l'expédition de Crimée, le commandant de Rousiers fit part à son ami de ses doutes ; et, dans une lettre admirable, qu'on dirait sortie du cœur du missionnaire le plus fervent, M. de la Tocnaye fait tomber toutes les hésitations. En voici quelques lignes :

« ... Vous allez partir pour une guerre opiniâtre et terrible, où tant de braves gens succombent. Vous allez vous séparer de votre femme, de votre famille, des personnes les plus religieuses et qui vous supplient d'entrer, enfin, en communauté de sentiments avec elles. Votre raison, votre âge, votre position actuelle viennent rendre ce retour plus facile et plus simple, à vos yeux et à ceux des autres. Et, en outre, vous avez des désirs, des velléités, au moins, de revenir à la religion ; vous rejetez vos idées anciennes, et c'est dans ce moment, lorsque vous éprouvez tant de tiraillements intérieurs qui vous harcèlent pour faire un pas décisif, que vous diriez encore : — A une autre fois ; le moment n'est pas encore venu de rompre avec le passé. — Ce n'est pas possible. Je viendrai joindre ma prière aux supplications de ceux qui vous aiment et que vous allez laisser dans la douleur et les angoisses inhérentes à votre départ pour la guerre. Je vous supplierai, en mon nom, de faire ce pas dont vous me parliez dans votre lettre ; je vous offrirai mon exemple, s'il le faut, quelque imparfait qu'il soit, et vous demanderai de ne point partir, sans avoir fait ce retour qui est si important pour vous, et qui donnera tant de consolation et de confiance aux pauvres femmes que vous laissez derrière vous. Ma voix ne peut être suspecte ici, et vous l'écoutez, j'en suis sûr. D'ailleurs n'avez-vous pas bien d'autres exemples sous les yeux. Est-ce que la meilleure et la plus saine portion de nos camarades ne se confesse pas, ici comme à l'armée ? Est-ce que ce brave Breton que nous venons de perdre, le général de Lourmel, que l'on appelait à l'armée le Bayard moderne, n'a pas demandé un confesseur avant de mourir ? Si nous devons tous en venir là, pourquoi attendre au dernier moment ? Et ce dernier moment nous sera-t-il donné ? ... »

A la lecture de cette admirable lettre, dont nous ne donnons que quelques lignes, M. de Rousiers est converti, ajoute le biographe ; il se met à genoux, il frappe sa poitrine, il confesse ses fautes, il se prépare à recevoir les sacrements de la purification et de la sainte Eucharistie. Augustin, revenu à Dieu, s'écriait : « O mon Dieu ! je suis votre serviteur, parce que j'ai eu pour mère une de vos servantes. » — M. Auguste de Rousiers, après sa conversion, pouvait dire à son tour : « O mon Dieu ! je suis votre serviteur, parce que j'ai eu pour ami un de vos serviteurs. »

Que dire des derniers moments de M. de la Tocnaye, de son aménité constante au milieu de plus cruelles souffrances, de sa piété fervente et de la beauté de ses sentiments chrétiens ? Cueillons, sans choisir, au milieu de ces épisodes.

C'était quelque temps après les rudes épreuves de 1870-1871 :

« Le courageux malade recevait la visite du R. P. ***, de la Compagnie de Jésus, qui aimait à le nommer — son vieux camarade et digne ami. — Au début de sa brillante carrière de marin, il avait envié comme un trésor l'estime et l'affection de M. de la Tocnaye. Ce trésor lui fut accordé, des liens intimes s'étaient formés entre eux. Arrivé aux grades supérieurs de la marine, il avait soudain, à l'appel de Dieu, échangé les honneurs du monde contre la vie cachée du religieux. Et à l'heure où son ami se préparait au voyage de l'éternité, il venait l'embrasser une dernière fois, mêler ses larmes à ses larmes, écouter les battements de son cœur. Quelle scène délicieuse et touchante ! C'est tout près du lit de son vieux camarade qu'il veut prendre son repas. On dressé une modeste table, là, au chevet de la couche de douleur. Les deux amis peuvent se servir, se parler, se serrer la main. Au retour, il s'empresse d'écrire à M. de la Tocnaye : « Mon vieux camarade et digne ami, j'ai besoin de te redire tout le bonheur que j'ai eu à passer quelques instants avec toi. Vraiment, le bon Dieu m'a payé, *argent sur table*, l'obéissance que j'ai montrée à mon ange gardien ; car c'est lui, je n'en doute pas, qui m'a conduit à la Châtaigneraie, et qui a fait égarer le jeune cocher pour m'amener passer trois heures avec toi, au lieu d'une que je me proposais de te consacrer. Mon *dîner* de la Châtaigneraie m'a fait plus de plaisir que les festins pompeux auxquels un officier de marine peut ou a pu assister ; et que j'ai béni Dieu de m'avoir inspiré la pensée d'aller te serrer la main ! J'ai prié déjà plusieurs fois à l'autel à ton intention, et je le ferai particulièrement jusqu'à la fête des Saints-Anges, demandant à Dieu, *s'il peut*

en résulter quelque bien pour ton âme, qu'il diminue la cruelle situation qui t'est faite : *Justus ut palma florebit.* »

Enfin, le 3 février 1873, M. de la Tocnaye rendait à Dieu sa belle âme. « L'honnêteté, la modestie, l'énergie, a dit un de ses compagnons d'armes, telles étaient les qualités qui se manifestaient d'abord dans cette figure. Son caractère était gai, avec une toute petite nuance d'ironie, sans malignité... Il était indulgent pour les autres, mais on sentait bien les nuances qui indiquaient la ligne de démarcation entre l'estime et la bienveillance... C'était un homme sur lequel on pouvait compter toujours et partout. »

Malheureusement, cette pâle et rapide analyse peut à peine donner un vague aperçu du livre de M. l'abbé Sorin. Il a trouvé, dans les rapports et la correspondance de M. de la Tocnaye, des trésors dont il a su tirer un excellent parti et des détails qu'il raconte avec un charme qui ne se dément pas un instant. On ne peut que lui adresser des félicitations, en ajoutant que c'est moins une page d'histoire qu'il a écrite que la peinture attachante de l'âme et du cœur de son ami qu'il a su retracer. Avec un rare bonheur, il a atteint le but que se proposait son « amitié chrétienne. » La Biographie bretonne compte un nom de plus, et bien des lecteurs, qui auront la bonne fortune de parcourir ce volume, verront peut-être leurs préjugés contre l'Église et ses ministres disparaître, en parcourant ces pages sur lesquelles sont sculptés le noble caractère et les vertus du comte Henri-Marie de la Tocnaye.

RAYMON DU PRA.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

VI

Il aurait fallu plus de résolution que n'en avait jamais renfermé le faible cœur de Marguerite, pour refuser de recevoir cette dernière lettre de Paul. D'ailleurs, la solitude, le chagrin, la fuite de ses plus chères espérances, la terreur du retour de son frère, les bruits menaçants de la ville avaient agi avec une telle force sur la pauvre jeune fille, que son organisation nerveuse n'avait pu y résister, et qu'elle commençait à se flétrir comme une plante atteinte au cœur par une piqûre mortelle. La vue de l'écriture chérie et prosaïque n'amena sur ses joues qu'une faible rougeur et son cœur battit à peine sous l'empire de cette vague espérance qui s'éteint si difficilement dans un esprit de vingt ans. Mais lorsqu'elle eut parcouru le billet du comte de Servièrre et qu'elle eut compris les nouveaux obstacles et les nouveaux dangers qui s'élevaient entre eux, un désespoir plus profond s'empara d'elle et elle se mit à pleurer, car elle avait encore des forces pour la douleur, quoiqu'elle ne semblât plus en avoir pour le bonheur.

* Voir la livraison de décembre 1879, pp. 447-461.

Elle cherchait donc à relire encore, à travers le nuage humide de ses larmes, les douloureux adieux de Paul, quand un pas pesant et rapide fit tout à coup retentir l'escalier; la porte s'ouvrit violemment et Eugène, couvert de la poussière du chemin, pâle comme un mort, chancelant sous le poids de la maladie qui faisait briller ses yeux creux d'un reste d'exaltation fiévreuse, apparut sur le seuil. Malo Bécherel le suivait.

En voyant son frère, Marguerite se leva avec effroi et fit un mouvement pour cacher la lettre qu'elle tenait à la main; mais il courut à elle, lui saisit le bras et lui arracha le papier. Un seul coup d'œil lui suffit pour reconnaître l'écriture.

— Vous avez peu respecté mes ordres! dit-il d'une voix rauque, en jetant un regard foudroyant sur sa sœur, et vous ne m'attendiez pas encore, sans doute? Insensé que j'ai été de me confier à votre parole et de ne pas vous entourer d'une surveillance que je trouvais dégradante pour vous et pour moi! Mais, grâce à Dieu, me voici enfin libre pour ma vengeance et votre punition!

Puis, voyant que Marguerite, accablée, baissait la tête en tremblant :

— Répondez-moi donc! s'écria-t-il en lui secouant le bras avec emportement; n'avez-vous rien à dire pour votre défense?

— Pitié! pardon, mon frère! murmura Marguerite d'une voix étouffée, en joignant les mains.

— Pitié! pardon! répéta-t-il brusquement; en méritez-vous? Mais voici qui va m'instruire, ajouta-t-il en frappant sur la lettre.

A peine l'eût-il lue qu'il la froissa avec colère et la jeta au feu. Puis il se retourna vers Marguerite et considéra longtemps, d'un regard sombre, le changement de ses traits et la trace de ses larmes.

— De quoi pleuriez-vous en lisant cette lettre? dit-il lentement, pendant que la pauvre Marguerite, cherchant à éviter ce terrible regard, baissait la tête et semblait s'affaïsser sous le poids du désespoir. Était-ce de la honte d'être rejetée, méprisée, par la noble famille de votre amant?... Était-ce de le voir lui-même mettre à

découvert sa lâche faiblesse, se contenter de vous plaindre et de pleurer sur la femme qu'il ne sait pas protéger?... Était-ce de la crainte que votre frère, revenu enfin près de vous, ne lavât votre insulte dans le sang de ce misérable? Dites? De quoi pleuriez-vous? Voilà bien des raisons de pleurer, ma sœur.

— Grâce! grâce, mon frère! s'écria Marguerite en tombant à genoux; je suis plus malheureuse que coupable!

— Plus malheureuse que coupable, devant Dieu peut-être, reprit Eugène avec un sombre sourire; mais non pas devant moi!... Eh! que m'importe que vous ne méritiez pas le mépris qui de tous côtés va vous accabler? Ne retombera-t-il pas néanmoins sur moi?... Celui qui aurait dû vous protéger, imposer à la calomnie, vous repousse lui-même...

— Non! non! s'écria Marguerite en cachant son visage dans ses mains. Son père, il est vrai, me repousse; mais lui n'est pas coupable envers moi.

— Silence! lui dit durement son frère; vous devriez rougir d'oser défendre celui qui vous délaisse et vous sacrifie à ses préjugés et à sa faiblesse. Ecoutez-moi cependant. Je sais que vous êtes coupable seulement de démarches imprudentes, que dans tout autre temps peut-être on n'aurait pas remarquées; mais on vous a surveillée avec un soin jaloux; vous avez été insultée et calomniée; vous êtes dédaigneusement repoussée par le marquis de Servièrre; Paul n'ose désobéir à son noble père. Tout cela est une honte pour moi comme pour vous, et c'est vous seule qui l'avez attirée sur nous deux.

— Ah! ne m'accablez pas! dit Marguerite. Mon cœur est brisé. Si je pouvais mourir, avec quelle joie je vous donnerais ma vie pour expier mes torts!

Eugène regarda un instant en silence la pauvre fille affaïssée à ses pieds. Un frémissement nerveux agitait tout son corps, sa tête se penchait comme si elle n'eût pu supporter la colère de son frère, et ses deux mains, pâles et glacées, laissaient passer entre leurs doigts délicats les larmes amères qui coulaient de ses yeux. La

sombre sévérité du visage d'Eugène se relâcha un moment. Un éclair de pitié sembla pénétrer dans ce cœur inflexible et il répondit d'un ton plus doux :

— Je ne vous demande pas votre vie, Marguerite, je vous aime... trop encore peut-être... et je veux vous offrir un moyen de réparer vos torts. Il faut imposer silence à la calomnie, prouver au monde qu'il vous a mal jugée. Un honnête homme en donnant son honneur pour garant du vôtre vous rendra l'estime de tous.

— Cela ne se peut, répondit Marguerite en tremblant. A qui pourrais-je demander un tel appui ?

— A celui qui vous aime toujours, malgré vos refus et votre folie, au brave et fidèle Malo Bécherel, répondit Eugène, et le voici qui vient lui-même vous offrir son nom honorable et son affection sincère.

En disant ces mots, il alla prendre la main de Malo, qui s'avança ému et tremblant. Marguerite, se relevant, se tint debout, le visage couvert de larmes.

— Parlez à Marguerite, mon cher Malo, dit Eugène. Exprimez-lui vous-même les sentiments qui vous animent. Elle en sera touchée comme je l'ai été.

— Mademoiselle, dit Malo d'une voix mal assurée, vous m'aviez promis de m'appeler à vous lorsque vous auriez besoin d'un ami, et je viens vous apporter ma vie et mon cœur. Ils vous appartiennent tous deux.

Marguerite jeta à travers ses larmes un regard affectueux sur le jeune homme ; mais elle répondit en secouant la tête :

— Je ne puis accepter votre dévouement, monsieur Bécherel. Oubliez-moi et soyez heureux. Je prierai Dieu pour qu'il vous paie ma dette en vous comblant de bonheur.

— Ce sont de belles phrases, Marguerite, dit son frère avec impatience ; mais elles cachent votre pensée au lieu de la découvrir. Vous savez que Malo trouvera son bonheur dans ce que vous appelez son dévouement. Prenez garde que je ne soupçonne au fond de votre cœur le reste d'un sentiment que vous devriez étouffer.

— Et si c'était au-dessus de mes forces ? murmura Marguerite avec trouble.

— Priez Dieu qu'il vous en donne, répondit Eugène en fronçant les sourcils et lançant sur sa sœur un regard si terrible qu'elle se sentit défaillir. Allons, Marguerite, finissons-en ; donnez votre main à Malo Bécherel, et considérez-vous de nouveau comme sa fiancée.

Il fit deux pas vers elle ; sa physionomie sévère, son geste menaçant, portèrent à son comble la terreur de Marguerite. Pâle, se soutenant à peine, elle laissa sans résistance son frère prendre sa main glacée et la présenter à Malo.

Celui-ci recula en soupirant.

— Cela ne peut se passer ainsi, Eugène, dit-il. Je ne puis accepter une promesse obtenue par la violence.

— Vous repentiriez-vous de vos offres ? dit Eugène en se redressant et fixant sur Malo un fier regard.

— Non ! Dieu m'en est témoin ! répondit Malo avec fermeté ; mais je désire que mademoiselle Marguerite les accepte librement.

— C'est-à-dire, reprit Eugène avec violence, que vous cherchez quelque faux-fuyant ; mais je vous forcerai à parler franchement. Pour la dernière fois, refusez-vous ou acceptez-vous la main de ma sœur ?

Le sang monta aux joues du paisible Malo ; mais il regarda un instant Marguerite et reprit son sang-froid.

— Je sais que je refuse mon bonheur, répondit-il tristement ; mais je ne puis l'accepter à ce prix.

— Pas de tergiversations ! dit Eugène d'un air irrité. Dites oui, ou non. C'est une honte que d'attendre si longtemps votre réponse !

— Eh bien ! non, monsieur ! répondit Malo en le regardant fixement. Je refuse de devoir à la contrainte ce que j'eusse été trop heureux d'obtenir d'un libre consentement.

— Sortez donc d'ici, faux ami ! s'écria Eugène avec rage, sortez ! et ne remettez jamais les pieds dans cette maison où vous avez

apporté une nouvelle insulte !... Et vous, ajouta-t-il en se retournant vers Marguerite, vous, dont la folle conduite attire sur moi tous ces affronts, par le soleil qui nous éclaire, je vous en ferai repentir ! Vous irez, derrière les grilles d'un cloître, pleurer vos fautes et tâcher d'effacer leur souvenir à force de larmes ; mais ce ne sera, de par le ciel, qu'après avoir balsé mon épée rouge du sang de Paul de Servièrè !...

Marguerite, suffoquée par les larmes, était tombée sur une chaise à demi évanouie ; mais elle entendit cependant les paroles de son frère ; car, dans ce moment, elle fit un faible mouvement, comme pour demander grâce.

— Vous allez trop loin, Eugène ! dit Malo d'un air indigné. La colère vous emporte et vous fait proférer des paroles que vous regretterez plus tard.

— Et qui êtes-vous pour oser vous placer entre ma sœur et moi ! s'écria Eugène, tournant sa colère sur Bécherel. Croyez-vous qu'après l'affront que vous venez de me faire, je puisse supporter vos remontrances ! Sortez d'ici, vous dis-je !... Si un plus noble adversaire ne me réclamait pas, je vous ferais payer cher votre conduite !

— Je serai toujours prêt à en répondre, dit Malo tranquillement ; mais, en attendant, je ne souffrirai pas que vous adressiez à votre sœur un mot insultant. Tout homme d'honneur a le droit, dans une circonstance semblable, de protéger une femme, même contre son frère.

Eugène jeta sur Malo un regard foudroyant, qui ne parut pas émouvoir celui-ci. Mais, au bout d'un instant, l'étudiant se détourna en haussant les épaules, et souriant avec amertume :

— Cela pourrait être dangereux quelquefois, murmura-t-il, et aujourd'hui c'est inutile. Quel mal croyez-vous que je veuille faire à cette jeune fille ? Elle ira au couvent, c'est résolu ; mais là se bornera sa punition. Je ne la reverrai de ma vie, et je tâcherai d'oublier qu'il a existé une enfant que j'aimais et que j'appelais ma sœur. Quant à celui qui nous a insultés tous deux, j'en tirerai vengeance aujourd'hui même, ou je périrai à la peine !

Il s'approcha d'une table et traça rapidement quelques lignes, puis, s'adressant à Malo :

— Il faut que tout ceci finisse promptement, dit-il ; voulez-vous porter ce billet au comte de Servièrè ? Je ne vous demanderais pas ce service, si je pouvais le réclamer d'un de mes amis, mais tous sont éloignés. Ne craignez rien pour cette jeune fille, vous dis-je, ajouta-t-il en voyant Malo jeter un regard incertain sur Marguerite. Elle ne court aucun danger. Ramenez-la dans sa chambre et qu'elle s'y enferme, si elle le veut ; sa présence ici est pénible pour moi ; je serai charmé d'en être délivré.

Marguerite avait les yeux fermés ; des larmes coulaient à travers ses longs cils, et, sans cet indice de souffrance, son visage pâle et décomposé, son immobilité effrayante, auraient pu faire croire qu'elle avait cessé de vivre.

Malo prit la lettre que lui tendait Eugène, fit signe qu'il la porterait, puis, s'approchant de Marguerite, il lui prit la main et essaya de faire parvenir quelques mots affectueux jusqu'à son cœur brisé. Eugène s'était remis à écrire et semblait totalement étranger à ce qui se passait autour de lui. Marguerite ouvrit les yeux, à la voix de Malo. Elle sentit sa main pressée et mouillée de larmes et attacha d'abord sur le jeune homme un regard incertain, puis, tournant languissamment la tête, elle aperçut Eugène.

A l'instant, la mémoire, la terreur, le sentiment, lui revinrent. Elle se leva avec une force fébrile et se dirigea en chancelant vers la porte ; mais elle était si faible, qu'elle serait tombée, si Malo ne l'eût soutenue. Il la conduisit vers sa chambre et ne la quitta que quand il la crut un peu remise, c'est-à-dire lorsqu'un accablement profond eut remplacé ses tressaillements soudains et ses regards terrifiés.

Malo se rendit alors à l'hôtel du président de Servièrè ; mais là il apprit que Paul était depuis le matin aux Cordeliers, et il commença à craindre de s'être chargé d'une mission fort difficile à remplir.

En effet, Paul, après avoir écrit à Marguerite, avait pris son épée

pour toute défense et s'était acheminé, d'un pas lent et insoucieux, vers le dernier et faible rempart de la noblesse bretonne.

Il trouva l'église entourée par les troupes que M. de Thiard avait à sa disposition, placées, comme leur maître, entre les deux partis et trop faibles pour les contenir. Sur la place étaient les patrouilles et les bivouacs des étudiants, et dans l'église les gentilshommes armés, prêts à se défendre jusqu'à la mort.

Le vieux temple chrétien présentait un aspect triste et ridicule à la fois ; mais au bout d'un instant, une impression pénible dominait toutes les autres.

Paul n'était pas rentré aux Cordeliers depuis le jour où la députation des petits Etats y avait été reçue aux acclamations de la noblesse de Bretagne tout entière. Alors on y voyait une assemblée nombreuse, réunie d'après les ordres de son souverain et ses antiques coutumes, entourée de toute la pompe qui pouvait augmenter son éclat et défendant avec hauteur ses vieux privilèges ; maintenant, quelques gentilshommes, derniers restes de cette assemblée réduite par les défections à un bien petit nombre, avaient brisé le théâtre autrefois recouvert de riches tapis, le dais du Roi et les tribunes. Les débris servaient à barricader les portes et à fermer une partie des fenêtres, ce qui donnait au vieux monument une obscurité lugubre. Des lits de camp, des vivres de toutes sortes, de la poudre et des balles, étaient amassés dans la nef, tandis que les bas-côtés, où un faible jour pénétrait à peine par les meurtrières ménagées aux fenêtres, servaient de chemin de ronde pour circuler autour de l'église. Ces voûtes sombres, sous lesquelles ne retentissaient plus les chants pieux des prêtres, mais bien les propos souvent profanes des jeunes gentilshommes ; ces murs dépouillés des tableaux précieux qui les avaient ornés ; ce chœur silencieux rempli d'armes de toute espèce, offraient un aspect singulièrement sinistre et préludaient d'une étrange manière aux dévastations commises plus tard sur nos monuments religieux.

A un autre point de vue, le côté moral du spectacle n'était ni moins triste ni moins saisissant. Derrière ces portes faiblement

barricadées, au milieu de ces armes, de ces munitions peu nombreuses, s'agitait la partie vivace de la noblesse bretonne, résolue à défendre, au moins quelques jours encore, ses vieux droits et à lever une dernière fois l'antique épée de ses pères contre la race affranchie de ses anciens vassaux. Le passé de la Bretagne, avec ses noms historiques, ses traditions guerrières, ses souvenirs poétiques, s'était réfugié dans cette faible citadelle, pendant que de toutes parts l'entouraient les noms historiques de l'avenir, les acteurs des futures épopées. C'était là qu'on pouvait voir la faiblesse de cette vieille et noble cause qui avait fait son temps et qui mourait, non pas vaincue, mais usée.

Cependant les gentilshommes bretons, fidèles à leur antique bravoure, se préparaient au combat sans la moindre hésitation. La vue des armes échauffait leur sang ; l'ardeur du moment étouffait la pensée de l'avenir. Les jeunes gens commençaient à désirer vivement l'instant du combat, et plus d'un gentilhomme retrouvait ses souvenirs de jeunesse en dérouillant sa vieille rapière, endormie depuis si longtemps dans son noble fourreau.

C'était donc une scène fort animée et singulièrement frappante que celle que présentait l'église des Cordeliers au moment où Paul y arriva. Il alla aussitôt se ranger parmi les jeunes gentilshommes qui formaient la partie mobile de l'armée, et fut reçu par eux avec une cordialité parfaite.

Louis du Lesguen venait de rentrer avec un convoi de vivres et rendait compte des préparatifs faits par l'ennemi. Il s'interrompit pour souhaiter la bienvenue à son cousin.

— Sur ma foi ! je suis charmé de te voir ici, mon ami, s'écria-t-il. Nous y menons une vie fort agréable, et je regrettais que tu ne vinses pas en jouir.

— Il est fort heureux que cela t'amuse, mon cher Louis, répondit Paul ; mais je crains que la position, qui te semble si charmante, paraisse peut-être fort déplaisante à beaucoup d'autres.

— Non, en vérité, reprit Louis ; c'est sérieusement que je parle. J'ai réfléchi assez longtemps, avant de venir m'enfermer ici, et la

seule chose qui me fit hésiter était la crainte qu'on ne vint à nous affamer et que nous ne fussions réduits à manger de la soupe de souris et des hures de rats farcies d'araignées. Je vous avoue que ces ragoûts me sont antipathiques.

— Cela se comprend, dit Paul avec distraction.

— Mais du moment où j'ai obtenu la mission importante d'approvisionner la place, cette crainte s'est évanouie, continua Louis, et je vous assure, messieurs, que je fais tous mes efforts pour que notre historiographe n'ait pas à relater d'aussi lamentables événements.

— Tu t'acquittes à merveille de ta charge, dit un des auditeurs. Je ne te reproche que de trop aimer les confitures. En voici déjà douze caisses, et quoique ce genre de nourriture soit fort délicat, il n'est pas solide, je pense ?

— Que veux-tu, mon cher, dit Louis en haussant légèrement les épaules, notre honnête pourvoyeur Vignois est confiseur, comme tu le sais, et je crois qu'il veut se défaire, en notre faveur, de sa vieille marchandise. Il me fourre toujours quelque chose de sa fabrique dans mon bagage, pendant que je dis bonjour à sa femme, qui est fort gentille, du reste. Mais, à propos, messieurs, j'ai manqué vous amener un charmant renfort, tout à l'heure.

— Et qui donc ? demandèrent plusieurs voix.

— Une douzaine des plus jolies dames de Rennes, conduites par M^{me} de Kerantrain en personne. J'étais monté un moment chez elle pour la rassurer, car je savais qu'elle était dans une inquiétude mortelle.

— Pour toi ? dit un interrupteur.

— Pour moi, peut-être, répondit Louis. Elle tremblait pour tant de gens, que je pouvais bien me trouver du nombre ; mais principalement pour elle, comme l'événement l'a prouvé. Je l'ai trouvée au milieu d'un cercle de femmes mortellement effrayées. Ne pouvant rester à les garder, je crus n'avoir rien de mieux à faire que de leur proposer de les amener ici sous bonne escorte. Elles ont hésité à accepter ; mais, à la fin, elles ont jugé encore plus prudent

de quitter la ville. Elles sont donc montées en carrosse devant moi, en me recommandant d'un air gracieux de faire bonne défense. La crainte même des volontaires nantais n'a pu les retenir ; elles pleurent maintenant sur notre sort dans le château de L^{***}, à quatre lieues d'ici.

— C'est fort touchant ; mais que viens-tu dire des volontaires nantais ?

— Quoi ! vous ne savez pas ? Ils arrivent. La nouvelle est sûre : M. Thorel est de retour ; on l'a vu aujourd'hui.

Paul tressaillit à ces mots. Son cousin vit son agitation et interrompit sa conversation, pour aller, dit-il, faire son rapport à leur colonel, M. de Kers...

Il prit le bras de Paul et se dirigea vers un des endroits les plus déserts de l'église.

— Es-tu bien certain de l'arrivée d'Eugène ? demanda Paul, aussitôt qu'ils furent assez éloignés pour qu'on ne pût les entendre.

— On ne peut pas plus, répondit Louis. Je l'ai vu, moi-même, traverser la place du Palais.

— Mon Dieu ! que se sera-t-il passé entre lui et sa sœur ? murmura Paul avec angoisse.

— J'ai peur, mon pauvre ami, que les choses n'aient pris une mauvaise tournure, dit Louis d'un air pensif.

— Sais-tu donc quelque chose de plus ? demanda Paul vivement.

— J'ai trouvé, en revenant ici, une espèce de manant qui te cherche, dit-il, de la part de M. Thorel, et, d'après ses manières et sa mine farouche, je doute que le message soit pacifique.

— Pourquoi ne l'as-tu pas amené ? dit Paul.

— Je ne te croyais pas ici et je n'ai su que lui répondre. Il te cherche encore, sans doute.

— Je devine facilement ce qu'il me veut, reprit Paul d'un air sombre. La vengeance que réclame Eugène lui est due ; je la lui accorderai avec joie. Je suis las de la vie, et mieux vaut mourir de sa main que de la mienne.

— Es-tu fou de parler ainsi? dit Louis effrayé. Que diable! je sais bien que tuer le frère ne te rapprochera pas de la sœur, mais tu en serais encore plus loin dans l'autre monde. Allons! secoue enfin cette sombre humeur. Te voilà ici : c'est bien! c'est un grand pas de fait. J'ai cru un moment que tu ne pourrais t'y décider. Maintenant oublie cette triste affaire, où une sorte de fatalité semble t'avoir conduit, et redeviens tel que tu étais autrefois.

— C'est impossible, mon cher Louis, répondit Paul avec un triste sourire. Le coup est frappé, la plaie est faite, et je sens qu'elle est inguérissable. Mon père ne saura jamais tout le mal qu'il m'a causé; mais je m'en suis fait encore davantage, et non seulement à moi, mais encore à tous ceux que j'aime. Hélas! la seule réparation que je puisse offrir aux uns comblera le malheur des autres. Ma mort coûtera à mon père des larmes amères... Mon ami! mon cher Louis, promets-moi de ne pas l'abandonner, de me remplacer près de lui! Ah! pourquoi n'es-tu pas son fils! tu l'aurais rendu plus heureux.

Louis regardait son cousin avec inquiétude, pendant qu'il parlait ainsi.

— Allons donc, mon ami! dit-il en essayant de cacher sous un sourire l'impression qu'il ressentait. Tu parles comme un enfant de douze ans. On dirait que tu es appelé, pour la première fois, à dégainer. Voilà ce que c'est de *s'emprovinçailier*, comme nous le faisons depuis un mois. Mais une fois notre querelle vidée ici, je compte bien que nous irons à Paris et que tous ces souvenirs s'évaporeront à l'air de la cour.

Paul secoua la tête.

— Je ne sortirai plus de Rennes, dit-il. Amour, bonheur, plaisir, tout est fini pour moi, tout s'est abîmé dans cette fatale passion... qui cependant aurait pu faire le bonheur de ma vie... Tu feins de ne pas croire à mes paroles, ajouta-t-il en regardant Louis, mais je te connais assez pour être sûr que tu t'en souviendras plus tard et que tu feras ce que je réclame de ton amitié. Ainsi donc, adieu. Il faut que je cherche le porteur de ce message. Si mon père me demande, tu trouveras un prétexte à mon absence.

Où vas-tu donc? dit Louis en l'arrêtant; tu ne peux sortir seul: les soldats du gouverneur ne te laisseraient pas passer. Attends un moment; je dois aller, avec une escorte, battre les rues et surveiller les mouvements de l'ennemi; tu viendras avec moi et nous saurons, en passant à l'hôtel, si quelque message y a été remis pour toi.

Paul consentit à cet arrangement. Il laissa son cousin aller rendre compte de ses prouesses à Kers... qui de président des petits États était devenu, par une transition assez naturelle, colonel des nobles volontaires, et, s'appuyant contre une colonne, il promena ses regards distraits autour de lui.

L'activité la plus grande régnait dans la citadelle assiégée. De vieux gentilshommes, assis sur des caisses de munitions, s'occupaient à fabriquer des cartouches; d'autres construisaient, tant bien que mal, un échafaudage au-dessus de la grande porte, afin de pouvoir surveiller les mouvements de l'ennemi et tirer sur lui à travers la rosace. Quelques-uns, réunis en groupe, causaient avec animation. Parmi ces derniers, Paul reconnut son père. Le marquis était placé en face de lui, de l'autre côté de la nef. Sa noble figure semblait porter la trace de pensées amères; son regard vague et triste se promenait lentement sur la foule, comme s'il eût cherché quelqu'un au milieu de la foule qui remplissait l'église. Ses yeux rencontrèrent enfin ceux de son fils, et son visage s'éclaira soudainement; son front s'éclaircit; un sourire doux et affectueux, un signe de tête amical, annoncèrent à Paul que sa présence aux Cordeliers plaisait à son père et lui valait le retour de son amitié. Paul répondit par un salut respectueux. Il regarda comme une suprême consolation ce gage du pardon de son père; mais en considérant la belle et calme figure du marquis, en pensant quel coup affreux il lui réservait encore, son cœur se serra et il poussa un profond soupir. Louis du Lesquen arrivait en ce moment près de son cousin; il lui demanda avec inquiétude ce qu'il avait. Paul le prit par la main, et le conduisant derrière le pilier, il lui montra le marquis de Servièr.

— Je regardais mon vieux père, mon ami, dit-il. Je pensais que bientôt des larmes cruelles seraient arrachées à ses yeux et qu'il resterait seul sur la terre, sans avenir, sans espérance ! Louis ! mon cher Louis ! promets-moi de l'aimer, de vivre près de lui. C'est ma dernière, mon unique prière... Ne me refuse pas, je t'en supplie !

— Je te le jure, mon pauvre ami ! répondit Louis, sans chercher cette fois à dissimuler son émotion. Mais j'espère que Dieu détournera de nous le cruel malheur dont tu nous menaces.

Le cœur de Paul était trop plein pour lui permettre de parler. Il serra la main de son cousin, passa la sienne sur ses yeux humides, et se détournant lentement, il s'avança vers le bas de l'église.

Louis le suivit ; ils trouvèrent l'escorte qui les attendait et sortirent, sans éprouver aucune résistance de la part des soldats, qui semblaient n'avoir d'autre mission que d'assister, l'arme au bras, aux mouvements des deux partis.

JULES D'HERBAUGES.

(La fin à la prochaine livraison.)

POÉSIE

JEUNE CHRÉTIENNE

Ses yeux sont grands et bleus ; sa chevelure est blonde ;
D'un pur cristal son âme a la limpidité.
Elle joint à l'esprit, — chose rare en ce monde ! —
Sans un soupçon d'orgueil, le cœur et la beauté.

L'artiste en la peignant peindrait une madone,
Comme on n'en vit jamais sous le soleil romain.
Doublement charitable, aux pauvres elle donne
En prenant toujours soin de leur cacher sa main.

Chaque jour, en hiver, avant l'aube éveillée,
Elle leur fait la part de pain, de vin, de bois,
Et coud pour eux, le soir, allongeant la veillée,
Des vêtements de bure avec ses petits doigts.

L'été, par des sentiers où son cœur la précède,
Elle va visiter les malades du bourg,
Leur apportant des fruits, du lait, quelque remède,
Sans trouver que jamais son panier soit trop lourd !

Lise a surtout le don de ces bonnes paroles
 Qui touchent l'affligé mieux souvent qu'un peu d'or.
 Combien ont pu lui dire : — « O toi qui nous consoles,
 Du foyer réjoui ne t'en vas pas encor ! »

Elle fait tant de bien avec si peu de chose,
 Qu'à peine on y peut croire, et cela, sans effort :
 On dirait le parfum exhalé de la rose,
 Le flot pur jaillissant de la source à plein bord.

Pour les pauvres, honteux, les naufragés du monde,
 Elle a par-dessus tout le cœur ingénieux,
 Et dans l'ombre guérit leur blessure profonde,
 En mêlant à leurs pleurs les larmes de ses yeux.

Béni sera l'époux qu'elle daignera prendre,
 Et qui la conduira, glorieux, à l'autel.
 Dans la possession de cette âme si tendre,
 Il aura sur la terre un avant-goût du ciel.

ÉMILE BOUCHAUD.

LES GALETS DE BRETAGNE

A M. Jules Planchet.

Un jour, sur l'une de nos plages,
 Aux ardents rayons de juillet,
 Comme un enfant des coquillages,
 Vous alliez glanant maint galet.

Vous les preniez de toute forme,
 Petits ou longs, mais bien luisants,
 Ceux surtout que la vague énorme
 A polis des ans et des ans.

Puis sur ces cailloux qui sans trêves
 Bruissaient au roulis des eaux,
 Traduisant vos gracieux rêves,
 Se sont promenés vos pinceaux.

Quelle moisson de poésie !
 Quelle fête pour le regard !
 Grâce à votre fantaisie,
 Chaque pierre est un objet d'art.

Ici, voilà des fleurs ; il semble
 Qu'au vent elles vont tressaillir.
 La rosée à leurs feuilles tremble :
 Ne vient-on pas de les cueillir ?

Voilà nos écumeux rivages ;
 Nos bois que septembre jaunit,
 Et ces tours d'Elven, dont les âges
 N'ont pu desceller le granit.

Trainé par un cygne splendide,
 Pour fouet ayant un fin rameau,
 Un bel enfant d'un lac sans ride
 Dans une conque franchit l'eau.

Là, file, au bord d'une prairie,
 Une douce vierge des champs.
 O Brizeux, n'est-ce point Marie,
 La fleur de blé noir de tes chants ?...

Qui ne voudrait le reconnaître,
 Votre art est un magicien,
 Et, comme le souverain Maître,
 Il fait quelque chose de rien.

ÉMILE GRIMAUD.

LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON

DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796*

Dans le parti républicain, deux avis différents prévalaient tour à tour sur la façon dont il fallait traiter la Vendée. Les uns croyaient qu'une extrême rigueur, allant, s'il le fallait, jusqu'à l'anéantissement de la population vendéenne, était le seul moyen de terminer la guerre ; les autres pensaient que la conciliation serait plus efficace que la violence pour amener la pacification. Suivant l'avis qui dominait à la Convention, les généraux envoyés dans la Vendée étaient ou humains ou barbares. Les premiers, disons-le à la gloire de l'armée, étaient le plus souvent des militaires ; les seconds, le plus souvent des civils, tirés parfois des plus bas étages de la société, chargés d'antécédents fâcheux, et transformés en généraux, en vertu de l'anarchie régnante. Quelques soldats parvenus, grâce à l'exagération de leurs idées révolutionnaires, quelques ex-nobles, qui voulaient se faire pardonner leur origine, se distinguaient aussi à la tête des armées républicaines par leur férocité.

Le 29 décembre 1793, Marceau, trouvé trop humain, avait fait

* Voir la livraison de décembre 1879, pp. 434-446.

place à Turreau dans le commandement général de l'armée de l'Ouest. Turreau était un ivrogne de profession, s'il faut en croire le rapport que Gannet, officier de police de l'armée de l'Ouest, à la résidence de Niort, fit au comité révolutionnaire de cette place. « J'ai eu l'avantage de voir ce général à Saumur, pendant deux fois, dit Gannet dans son langage républicain, peu académique, et, pendant les deux fois, je l'ai vu soûl comme le vin. J'en témoignai ma surprise à beaucoup d'individus, qui m'assurèrent que *c'était son habitude*. » Turreau établit son état-major à Cholet, et lui se tenait, pour sa commodité personnelle, à Nantes, « où sûrement, dit Gannet, il y a quelques caves bien garnies. » Cet éloignement du théâtre des opérations militaires et ses habitudes épicuriennes n'empêchèrent pas Turreau de donner les ordres les plus formels, les plus précis et les plus prompts aux généraux placés sous son commandement ; ce qui porta Gannet à croire qu'il avait quelque agent secret à qui il avait laissé sa signature en blanc, et que cet agent dictait les différents ordres à sa fantaisie et les datait des lieux où il importait au général de se trouver, pour faire croire à la Convention qu'il déployait un grand zèle.

Ce fut Turreau qui envoya Huché à Luçon. Déjà Luçon avait servi de quartier-général au vieux général Tuncq, et le général Bar y commandait encore, lorsque, le 6 germinal an II de la République, la municipalité étant réunie sous la présidence du citoyen Maigre, maire, un des membres déposa sur le bureau un ordre adressé au quartier-général, à la Mothe-Achard, en date du 4 du même mois, et signé : TURREAU. Il était conçu en ces termes :

« Il est ordonné au général Huché de partir sur-le-champ pour se rendre à Luçon. Il prendra le commandement de toutes les forces qui s'y trouvent, ainsi que dans les postes adjacents. Il fera enlever par tous les moyens militaires les subsistances et fourrages qui se trouvent, par sa droite, depuis St^e Hermine jusqu'à Chantonay en avant de lui jusqu'à St Hilaire-le-Vouhis, La Chaize et Château-Fromage, par sa gauche depuis Le Bourg-sur-la-Roche-sur-Yon, le Tablier jusqu'à la Claye, le tout inclusivement. Toutes les subsistances qui en proviendront seront reversées ainsi que les bêtes à cornes sur Luçon. Aussitôt les enlevements faits,

tous les bourgs, villages, hameaux, fours et moulins seront entièrement incendiés, sans exception. Les habitants seront renvoyés sur Luçon : bien entendu que ceux qui seront reconnus avoir pris part directement ou indirectement à la révolte de leur pays, seront exterminés sur-le-champ. Il se conformera particulièrement à l'arrêté des représentants du peuple du 2 ventôse, concernant les réfugiés ; il remettra au général Bar notre ordre portant sa suspension provisoire.

« Le général en chef de l'armée de l'Ouest,
« Signé, TURREAU. »

Huché ou Huchet était simple soldat recruteur avant la révolution. Sa bravoure et son zèle républicain le firent monter au grade de général, sans lui donner ce qui lui manquait pour occuper dignement un si haut rang.

Arrivé à Luçon, il écrivit aux municipaux, le 12 germinal an II, une lettre dans laquelle il leur rappelait qu'ils avaient promis à son prédécesseur et à lui-même le casernement des troupes, et, passant des plaintes aux menaces, leur déclarait qu'il se casernerait « militairement » lui-même, « sous deux fois vingt-quatre heures », et placerait de préférence les « citoyens » sous ses ordres « chez les citoyens composant la municipalité », et cela par tous les moyens « de rigueur », puisque ceux « honnêtes » qu'il avait employés, n'avaient pas suffi.

Quelles douces prévenances pour les bons municipaux !

« Je vous prévins aussi, citoyens, ajoutait-il, que je suis fort mécontent de la malpropreté de votre cité, qui regorge de saleté boueuse, ce qui porte en général une insalubrité des plus dangereuses. Je sais que depuis quatre mois vous avez négligé cette partie. Si, sous deux fois vingt-quatre heures, aussi, vous n'ordonnez pas à chaque propriétaire ou locataire de nettoyer ou enlever les boues et ordures de devant chez lui, je commanderai militairement, (car il faut ici parler ce langage) à des piquets de corvée qui seront pris parmi les soldats commandés à l'ordre, de prendre avec des pelles ou autres instruments, les ordures pour les rentrer dans les boutiques, cuisines, salles, etc., de chaque particulier. Si vous connaissez l'esprit du soldat, vous présumez combien il s'empressera de surcharger cet ordre, en y ajoutant le plaisir de bouer les appartements. J'enverrai demain copie de cette lettre aux représentants du peuple pour leur faire connaître combien on est ladre ici à faire le bien.

HUCHÉ. »

« Salut et fraternité.

La réponse de la municipalité, datée du même jour, 12 germinal, dit en substance que la maison destinée au casernement des troupes, ayant été dégradée par les soldats qui y ont précédemment logé, a besoin de réparations pour être rendue habitable. La municipalité manque d'argent et de bras ; elle fera de son mieux et avec le plus de célérité possible. Elle s'occupe aussi de l'enlèvement des boues, travail d'autant plus difficile que, Luçon reposant sur un sol calcaire, qui s'écrase facilement, la boue se forme de nouveau à mesure qu'on l'enlève.

Le même jour, arriva à la municipalité une nouvelle lettre, par laquelle Huché lui disait qu'il n'agréait pas ses excuses, qu'il la priait de se référer à sa première lettre pour le casernement, et que, pour l'enlèvement des boues, on pouvait facilement l'obtenir au moyen d'une « proclamation à chaque citoyen. » — « Moi-même, sans l'attendre, ajoute-t-il, je vais commencer à montrer l'exemple. Je vous prévient, en outre, que n'étant pas accoutumé à être berné, je remplirai mes devoirs, dans toute la force du terme. »

Poussé à bout par cette insistance et par les menaces que faisait Huché de dénoncer l'affaire aux représentants du peuple, « le conseil général permanent de Luçon lui répondit, séance tenante, 12 germinal an II, qu'il n'était pas accoutumé à « berner les généraux de brigade, pas même le général de brigade Huché, » qu'il connaissait « le décret du 14 frimaire et qu'il savait en remplir les dispositions. »

Le style ferme et laconique de cette réponse, qui contrastait avec celui des premières lettres de la municipalité, étonna Huché et l'invocation d'une loi récente de la Convention l'intimida. Il s'excusa à son tour, en disant que, engagé dans les combats du Bocage, où les lois de la République parviennent difficilement, il ignorait celle qu'on lui opposait, et qu'il priait le conseil général de la commune de la lui envoyer « sur-le-champ », afin qu'il pût « s'y référer. » Huché, pour dissimuler autant que possible son humiliation, fit signer à sa place « son adjoint » Albert Martho.

Le conseil répondit que, n'ayant que le seul exemplaire officiel du décret du 14 frimaire, et ne voulant pas qu'il sortît du greffe de la commune, il laissait le général libre de « venir en prendre communication », si cela lui plaisait.

Le lendemain, 13 germinal, Huché, prenant un air félin, écrivit aux municipaux que c'était « avec la plus vive satisfaction » qu'il apprenait la résolution prise par les habitants d'enlever les boues et de nettoyer les rues. Il insiste sur les avantages qu'en recueillera la population, au point de vue de la salubrité :

« On me donne ici, dit-il, la réputation d'homme méchant; qu'on sache que je suis et serai toujours républicain, et que ce titre efface de ma conduite toutes les méchancetés et qu'on doit (si l'on veut bien m'apprécier) me regarder juste et sévère, s'il le faut.

« Je défie la haine de l'habitant et du militaire par la conduite que j'ai toujours tenue, et, malgré eux, ils reviendront de leur fausse impression, sans que j'en diminue rien : je prévois même que ma conduite présente me méritera leur confiance, leur attachement et leur estime : c'est toujours ce que j'ambitionne. Travaillez au casernement et vous préserverez bien des soldats de la corruption, seul et principal sujet pour lequel je le désire, outre la promptitude du rassemblement au besoin de la troupe à mes ordres.

« J'ai arrêté mes dépêches, citoyens, parce que j'ai vu avec sensibilité et reconnaissance que vous avez essayé de prendre en considération mes demandes. Si quelques insoucians ont été réfractaires à vos ordres, prenez-en note. J'exécute, citoyens, l'enlèvement des boues, dussé-je payer de ma poche les soldats pour l'exécution de mes sollicitations et ordres auprès de vous. . . »

Sous ce ton, hypocritement radouci, couvait le feu de la haine.

Le lendemain, 14 germinal, Huché prit un autre langage. En vertu d'un ordre du Comité de Salut public, il ordonna aux municipaux de faire remettre, dans le délai de vingt-quatre heures, toutes les armes des habitants, et menaça la ville, une fois ce délai passé, de la soumettre à un traitement rigoureux, si elle n'avait pas obéi.

« Je vous prévient aussi, dit-il ensuite, que, le 16 de ce mois, je disposerai des détachements pour faire évacuer les grains et fourrages des

communes, métairies et habitations de la Plaine, conformément à mes ordres. J'avais écrit au général en chef pour infirmer ou confirmer cet ordre, en lui observant que son silence me servirait de confirmation. Disposez les habitants de votre commune à se précautionner. Et vous, citoyens, je vous requiers et ordonne, s'il le faut, de faire tenir sur la place les voitures pour le transport des grains et fourrages, afin de les verser, avant l'incendie, dans les greniers de la République, le tout sous votre responsabilité.

Salut et fr.

« Signé, HUCHÉ. »

Pour ce qui est des armes, la municipalité alléguait que la ville de Luçon était dispensée du désarmement; elle déclara, de plus, que les fusils qui étaient dans la maison commune ne provenaient pas de désarmements de communes non exemptes, mais appartenaient aux habitants. Huché répondit que ces armes provenaient certainement de quelques désarmements et qu'il exigeait, en conséquence, qu'elles fussent déposées à l'arsenal.

« La municipalité doit avoir des armes; si elle n'en a pas, elle les a distribuées le jour que la générale battit, et cela contre mon ordre, mon avis, et contre ceux du Comité de salut public: jamais des armes déposées n'ont dû être rendues ou distribuées sans les ordres du chef de la troupe armée. Elle ont été apportées par ordre et n'ont pu être rendues que par cette conséquence: si les armes ont été rendues, elles peuvent donc servir au service. Encore une fois, en ma qualité de général ici, j'ordonne aux officiers municipaux, puisqu'il faut parler ce ton énergique, de faire ordonner ou d'ordonner la remise des armes au magasin ou arsenal; je dis plus, c'est que je me propose, en cas de refus de cet ordre de la part de la municipalité et des citoyens, de faire suivant la loi des visites domiciliaires, en protestant que je ferai incarcérer celui, celle ou ceux qui n'auront pas satisfait au présent désarmement et d'en informer les représentants.

« Salut, inimitié ou fraternité.

« HUCHÉ, général de brigade. »

Il fallut obéir.

Pour ce qui est des voitures, la municipalité, réunie le 15 germinal, dut prendre en considération l'ordre de Huché. Elle écrivit, en conséquence, aux communes de Vouillé, de Lairoux, de Sainte-Gemme, de Chanais, des Magnils, de la Claye, de Grues, de Péault,

de Saint-Denis-du-Pairé, de Mouzeuil, de Nalliers, de Champagné, de Puyravault, de Chaillé-les-Marais et de Corps.

Une nouvelle difficulté s'éleva, lorsqu'il fallut porter les lettres à leur destination. La municipalité recourut à la gendarmerie. Huché prétendit que la gendarmerie ne devait obéir qu'à lui et ne voulut pas que les gendarmes portassent les lettres. La municipalité réclama, le jour même, auprès du district, contre cet abus de la force; mais, en attendant satisfaction, elle avertit les communes: car, dès le lendemain, 16, elle prévenait Huché que « cent quatre voitures attelées » étaient arrivées à Luçon, et qu'à chaque instant, il en venait d'autres. Elle pria le général d'indiquer les diverses destinations qu'il voulait donner à celles qui n'en avaient pas encore.

Huché avait autre chose à faire que de s'occuper de voitures et de conservation de subsistances: ce qu'il lui fallait, c'était la destruction et le sang. Il écrivit donc aux municipaux de prendre soin de la garde de leur ville et, déjà teint du sang qu'il avait fait couler dans de précédentes excursions, il s'apprêta à une nouvelle apparition sur le théâtre d'horreur où il faisait fonctionner ses troupes. Divisée en trois colonnes, son armée brûlait et tuait sans merci dans le pays compris entre Luçon, Sainte-Hermine, Chantonnay, la Chaize-le-Vicomte et la Claye. Huché s'échappait de temps en temps de Luçon pour aller les animer par sa présence. Il avait d'ailleurs des lieutenants, Martinière entre autres, qui secondaient ses vues avec un zèle féroce. Chose digne de remarque, c'est que, de l'aveu du représentant Lequinio et des républicains de Fontenay et de Luçon, les massacreurs aux gages de la République n'épargnaient guère plus les républicains que les royalistes. Que leur importait l'opinion des victimes, pourvu que le sang arrosât les sillons! La *Marseillaise* faisait merveille.

Mais, avant de partir, il avait eu la précaution d'interdire les réunions de la *Société populaire*, dont nous avons parlé. Dès le 13 germinal, il avait adressé à la Société des plaintes amères, dans une lettre qu'a publiée le représentant Lequinio:

« Les sociétaires, ordinairement et vraiment républicains, disait-il, se

donnent à respecter par leurs discours, et non par les sarcasmes, les impertinences : ceux de Luçon (en partie, du moins), sont dans ce dernier cas, et surtout vis-à-vis de moi, qui suis sociétaire.

« Toute Société a des droits à la surveillance; mais cette surveillance ne doit jamais tendre à affaiblir les autorités militaires que j'exerce, impitoyablement, sévèrement, mais avec justice, dans cette place où les factieux, les malveillants, prétendent primer. Depuis mon arrivée dans cette place, je ne vois que des intrigants, des gens à prétention, pour me retirer la confiance d'une troupe que j'ai à commander. On prétend désarmer mes officiers; on prétend me désarmer moi-même, moi qui ai l'ordre du désarmement des communes de la Vendée, ressortissantes de mon commandement. Si la Société de Luçon tend à ce but, elle doit avoir une sentinelle, et cette sentinelle sera encore à mes ordres.

« Depuis quand une Société emportera-t-elle (surtout dans la Vendée) sur les pouvoirs militaires, surtout à Luçon, qui, sans les habitants de la Plaine, serait la première à lâcher, si les brigands s'en fussent rendus ou s'en rendaient maîtres?... »

« Je commande ici avec le caractère d'un républicain, d'un loyal sans-culotte. Ni les motions, ni les partis, ni les cris, ni les menaces et leurs effets ne me feront changer ni craindre. Il est préjudiciable, sans doute, à la Société, par rapport à ses fonctionnaires de ne plus voir un général complaisant; mais qu'y faire? C'est un malheur pour elle; elle s'en consolera en regrettant mon prédécesseur, peut-être victime (par sa faute) de ce trop de complaisance, que je n'effectuerai jamais : car il n'entre dans mon caractère que la droiture et la justice. Une partie de la Société peut me ressembler, mais non la majorité.

« Salut et fraternité,

HUCHÉ. »

Le lendemain, 14 germinal, Huché publia un ordre de sûreté militaire, dans lequel il est dit :

« Vu l'esprit de parti qui règne dans la société prétendue populaire de la commune de Luçon, qui ne tend à rien moins qu'à corrompre la confiance qu'on doit avoir à notre commandement.... »

« Nous, général de brigade, commandant la division de Luçon, déclarons suspendre et défendre les tenues et séances de cette Société.... »

Il fit signifier son ordre au citoyen Pillenière, président de la Société, par l'adjudant de place, Vicaire. Il fit « commander un piquet de vingt-cinq hommes » pour en assurer l'exécution, et il partit en guerre.

Deux mots de la lettre de Huché à la Société populaire montrent que déjà, à Luçon, un parti puissant songeait à mettre par la force fin à sa tyrannie sanguinaire. La Société, se fondant sur ce qu'elle avait droit de « surveillance, » songeait à le désarmer, lui et quelques-uns de ses officiers : « On prétend désarmer mes officiers, dit-il, on prétend me désarmer moi-même. » Le lecteur verra bientôt que ses craintes n'étaient pas sans fondement.

Il se rendit à Sainte-Hermine et, dès le 18 germinal, le comité de surveillance de cette ville écrivait à la municipalité de Luçon que l'incendie du Port-de-la-Claye, poste qui couvrait Luçon et une partie de la Plaine contre les tentatives des Vendéens et les projets incendiaires dont devait « être victime une contrée dévouée à la république, portait à croire que le « scélérat » avait des intelligences avec les Vendéens et servait secrètement leur cause.

La municipalité de Luçon était réunie en conseil et écrivait elle-même au représentant du peuple Magnan, lorsque cette lettre lui arriva. Elle fut heureuse de pouvoir la joindre à sa propre plainte. Cette plainte montre peu de compassion pour les habitants du Bocage, et beaucoup pour ceux de la Plaine. Elle rappelle les ordres de Huché d'enlever les blés, fourrages et denrées du Bocage et de mettre le feu aux maisons.

« Si cet ordre, tout rigoureux qu'il est, eût été littéralement exécuté, dit-elle, le conseil général de la Commune de Luçon n'eût jamais élevé la voix; mais Huché a renchéri, et les exécuteurs de cet ordre s'en sont absolument écartés. D'abord Huché ou ceux qu'il a employés devaient retirer les grains et fourrages; il n'en a rien été fait, et même aucuns moyens n'ont été pris pour les soustraire à la voracité des flammes. Trois colonnes ont marché à la fois sur le territoire que nous venons de décrire, et ont mis le feu aux maisons, granges et métairies, sans avoir fait enlever les grains, qui sont une propriété nationale si précieuse dans les conjonctures présentes.

« Ce fait est attesté par l'inspection des lieux, par des commissaires envoyés par les autorités constituées et par le témoignage des habitants. En second lieu, d'après la démarcation de la ligne tracée par le général Turreau, les bourgs du Simon et la Vineuse ne devaient pas être livrés aux flammes. Eh bien! ces deux communes et tous les grains qu'elles ren-

fermaient sont devenus la proie du feu, soit par défaut de connaissance de la topographie du pays ou malveillance. Ces deux délits sont trop préjudiciables à l'intérêt du pays et à l'intérêt général de la République pour que nous puissions garder le silence. Nous ne décrivons pas les atrocités particulières commises par les chefs de colonnes, et particulièrement par Goy la Martinière, un d'eux. Nous te renvoyons à notre lettre ci-jointe au Comité de Salut public. Nous te prions de vouloir bien l'étayer de toute ton éloquence et d'être convaincu surtout qu'elle ne contient que vérité. Les faits y avancés sont attestés par un nombre de témoins dignes de foi, et ce n'est pas quand la probité et la vertu sont à l'ordre du jour, qu'on peut impunément les violer ouvertement.

« Nous comptons sur tes bons offices, et c'est peut-être à ton zèle connu pour les intérêts et le salut de la République que nous devons le salut d'un district qui fait refluer ses grains jusques à Bordeaux, après avoir alimenté les villes de La Rochelle et Rochefort.

« Salut et fraternité. »

Les municipaux de Luçon prient le citoyen représentant de faire part de leurs « malheurs au Comité de Salut public », et de lui porter leurs « justes réclamations. »

Ils avaient commencé à rédiger cette plainte le 17 germinal, et avaient terminé le 18 ou le 19, car la lettre de Sainte-Hermine est du 18.

ABBÉ DU TRESSAY.

(La suite à la prochaine livraison).

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE TOMBEAU DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE, par M. l'abbé Henri Soreau. — In-8°, 15 pp. Nantes, chez les libraires. — Prix : 30 cent.

Ceux de nos lecteurs qui habitent Nantes connaissent tous l'excellent opuscule de M. l'abbé Soreau ; mais ailleurs, mais au loin, il peut ne pas en être ainsi, et nous voudrions que cet opuscule fût en toutes les mains, comme une préparation essentielle pour bien juger le nouveau monument dont s'est enrichie notre cathédrale. — Une préparation ! me direz-vous ; mais est-ce qu'on a besoin d'être préparé pour apprécier un objet qu'on a sous les yeux ? — Oui, certes ; toute œuvre d'art doit être interprétée pour être bien comprise du premier coup. Winkelman n'a pas consacré moins de deux pages à décrire et interpréter l'*Apollon du Belvédère*, dont on peut bien dire cependant que toutes les beautés sont à nu, et ces pages sont fort belles. Chez nous, l'un de nos historiens s'est complu, il y a quarante ans, à énumérer, à admirer, une à une, toutes les richesses de notre tombeau des Carmes, et tel qui croyait le bien connaître, s'est aperçu qu'il ne le connaissait qu'à demi. L'interprétation est donc toujours utile, mais de plus elle est quelquefois nécessaire.

Lorsque je vois, par exemple, François II et Marguerite de Foix couchés sur leur tombe, dans toute la pompe de l'appareil ducal, avec un lion idéal et une charmante levrette à leurs pieds, j'éprouve une jouissance que je ne retrouve plus dans la vue d'un cadavre

sous son linceul, ce linceul fût-il de soie. J'irai plus loin et je dirai que les anges qui soutiennent les oreillers du duc et de la duchesse sont infiniment plus poétiques à l'œil que la croix sur laquelle est cloué Jésus-Christ. Mais, à côté de ce plaisir des yeux, ne peut-il y en avoir un autre, que j'appellerai une haute satisfaction de la pensée, et qui résultera même de la vue d'un cadavre, lorsque ce cadavre est là comme le *Rien* devant le *Tout*, comme l'expression la plus saisissante de cette vérité, que toute grandeur n'est quelque chose que par CELUI QUI EST; c'est la traduction en marbre du cri sublime de Massillon devant le cercueil de Louis-le-Grand : *Dieu seul est grand, mes frères !* Or voilà précisément ce qui frappe dans le tombeau de notre illustre compatriote.

Écoutez maintenant M. Soreau : « Sous le portique est couché le héros de Constantine et le soldat du Pape, dormant son dernier sommeil. Les draperies du linceul allongent sur lui leurs plis solennels. La face est découverte ; ce mâle visage, endurci par le soleil et la poudre, a triomphé de la mort et l'a transfigurée sans la faire oublier. Derrière l'ombre qui s'abaisse majestueusement sur ce masque calme et reposé, on saisit encore le rayonnement de sa mâle énergie, de la dignité de sa vie ; on contemple le miroir de sa pure conscience. Cependant la mort l'a touché. L'épée loyale qui a servi les deux plus grandes causes pour lesquelles on peut combattre ici-bas — Dieu et la patrie — est tombée de sa main inerte ; le crucifix seul reste ! etc. »

Et M^r Freppel : « Voyez-le tel que le ciseau d'un sculpteur célèbre a su le représenter, transfiguré par la mort, la main droite sur son crucifix, la main gauche sur la garde de son épée et la tête tournée vers le ciel, comme pour murmurer, une dernière fois, la devise de ses pères : *Spes mea Deus !* »

L'interprétation est ici tellement naturelle qu'elle se présente au jeune prêtre comme au grand évêque, et trouve pour s'exprimer presque les mêmes termes.

M. Soreau étudie ensuite chaque partie du monument, les demi-

reliefs qui rappellent ceux de Donatello et de Jean Goujon, les petits anges caressés par un savant ciseau, les coquilles qui se mêlent à la flore des montagnes, les rinceaux qui laissent échapper de leurs fines ramures des palmettes gracieuses, le symbolisme même des marbres s'harmonisant, dans une haute pensée, avec la note sévère des bronzes ; puis il s'arrête longtemps, comme l'eût fait Winkelmann, devant les quatre statues allégoriques des angles. Partout on reconnaît l'âme du chrétien et le profond sentiment de l'artiste.

Ces quatre statues représentent, on le sait, le *Courage militaire*, la *Charité*, la *Foi* ou la *Prière* et la *Méditation*. M. l'abbé Soreau a pris cette dernière pour la statue de l'*Histoire* ; c'est une erreur que j'avais moi-même commise ; M^r Freppel nous a éloquemment remis dans le droit chemin. La statue de la *Méditation* n'avait-elle pas, en effet, sa place naturellement marquée près du tombeau de La Moricière, de ce hardi chercheur qui étudiait tout, approfondissait tout, et mettait à profit l'exil, pour aller à la conquête de la vérité ? On a comparé la statue du *Courage* au *Penseur* de Michel-Ange ; M. l'abbé Soreau traite même cette question avec un savoir et un tact exquis ; mais ne pourrait-on pas aussi bien comparer l'austère vieillard qui personnifie la *Méditation* au sombre *Penseur* de Florence ? Tous les deux sont absorbés par la pensée ; mais le Florentin cherche et ne trouve pas encore ; on lit dans sa pose l'incertitude de son esprit ; c'est le travail de la méditation ; le nôtre médite aussi, mais la gravité calme et sévère de ses traits indique qu'il ne cherche pas en vain ; la conviction naît dans son âme, c'est le fruit de la méditation. Rien d'admirable comme ces nuances lorsqu'elles sont traitées par la main du génie.

M. l'abbé Soreau décrit les quatre statues avec amour, *con amore*, suivant le mot italien. Il admire et fait admirer l'énergie sans effort du guerrier, le sentiment de *recueillement* et de *sollicitude* de la jeune mère, et cette *modestie toute chrétienne* qui semble refléter le profil des *madones raphaëlesques*. « Si l'œil s'arrête parfois inquiet, ajoute-t-il, devant la morbidesse des bras, l'élasticité si animée des chairs, devant tout ce qui, serrant de près

la nature, semble tenir l'artiste sur une pente dangereuse, » il oublie bientôt toute réalité vulgaire pour ne *penser qu'à l'idéal, au symbole, au sentiment intime.*

Ce qui semble *triumpher* dans la statue de la *Foi*, ce qu'admire surtout M. Soreau, c'est la *simplicité*, c'est l'*effusion de cette enfant qui s'élance vers son Dieu* et figure si bien l'essor ardent de l'âme. Et il conclut ainsi : « Au point de vue de l'art, malgré quelques détails qui ne peuvent passer à travers les mailles de la critique, on peut dire que (ce monument) est une œuvre vraiment inspirée. »

M. l'abbé Soreau n'établit d'ailleurs aucun parallèle entre l'œuvre de M. Dubois et celle de Michel Colomb, et il fait bien peut-être, car les comparaisons clochent toujours lorsqu'il s'agit de monuments *incomparables*. Puisque j'ai cependant parlé de l'un à propos de l'autre, qu'on me permette un dernier mot. Ce qui charme, dès l'abord, dans le tombeau de François II, c'est la grâce naïve. On dirait une page de Joinville ou de saint François de Sales, et l'on sait l'impression que font ces pages, même lorsqu'on vient de lire nos meilleurs auteurs du XVII^e siècle ; ou, pour rester dans le domaine de l'art, on se rappelle les célestes créations de Fra Angelico ; mais, après Fra Angelico, et sans sortir du cloître, on trouve encore Fra Bartolommeo, et si le *Saint Marc* du palais Pitti ne nous présente plus l'art sous son aspect mystique, il nous l'offre du moins, à coup sûr, sous un aspect éminemment grandiose.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE AVANT 1789, par M. Léon Maître, archiviste du département, membre de la Société de l'École des Chartes, officier d'Académie. — Un vol. in-8^o, de 600 p. — Pour faire suite à l'*Histoire des Hôpitaux de Nantes*¹.

Il y a, dans l'histoire des institutions bretonnes, une partie trop

¹ L'ouvrage sur lequel nous appelons l'attention de tous ceux qui s'intéressent au sort des classes malheureuses, va paraître à la fin du mois de janvier. Il ne sera tiré qu'à 150 exemplaires. Les personnes qui désirent le recevoir voudront bien adresser à l'auteur un mandat de poste, rue Sully, impasse Vignole, 1, à Nantes. Le prix, pour Nantes, est de 8 fr., et de 9 fr., s'il est envoyé par la poste en dehors de la ville.

méconnue, trop peu étudiée et sur laquelle tous les esprits sérieux appellent la lumière : c'est le fonctionnement des œuvres de bienfaisance. L'ancien régime que nous essayons souvent de juger, nous ne le connaissons que très imparfaitement sous bien des rapports. Que savons-nous de la vie administrative, des vertus civiques de nos pères, des relations des différentes classes de la société entre elles ? Presque rien. Nos écrivains se plaisent à nous peindre la cour brillante des princes, les séances des États provinciaux, les faits d'armes de nos héros sur terre et sur mer, les luttes intestines des cités, les conjurations des ambitieux, les entrées pompeuses des prélats dans leur ville épiscopale, et ils laissent planer une obscurité fâcheuse sur le monde inférieur où s'agitait la masse laborieuse de la Nation. Ils omettent de nous dire ce qu'était le rôle du Clergé et de la Noblesse au milieu du peuple et comment le Tiers-État lui-même, unissant ses efforts à ceux des deux premiers ordres, contribuait au soulagement des victimes du sort, de la faim, du travail, de l'imprévoyance et de la maladie. Et pourtant, que de pages intéressantes et curieuses à écrire sur ce beau sujet : *Les institutions de charité en Bretagne !*

On peut s'en rendre compte en parcourant, avec le livre de M. Maître, la seule contrée du comté nantais, qu'il vient d'explorer à l'aide des documents originaux dont il a la garde. Les recherches auxquelles il s'est livré sur les léproseries, les aumôneries, les hôpitaux généraux et les bureaux de charité, lui ont permis de recueillir une foule d'observations qui apportent un attrait tout nouveau à l'étude de nos monuments religieux, à la description de nos sites pittoresques et au tableau de nos routes anciennes. Il ressort de ses remarques que les îles de la vallée de la Loire et les lieux élevés étaient regardés comme les plus propres au traitement des maladies contagieuses. En pointant sur la carte chacune de ses découvertes, les léproseries forment sur la rive gauche, comme sur la rive droite du fleuve, une ligne d'établissements qui se continue d'un côté depuis la Madeleine de Chantoceaux jusqu'à celle de Frossay, de l'autre depuis la Madeleine de Varades jusqu'à celle de

Donges. Sur les bords de la mer, on constate également une suite de maladreries depuis Saint-Laurent de Bourgneuf jusqu'à Saint-Michel de Piriac.

Dans l'intérieur des terres, les lépreux étaient installés presque partout auprès d'un bois et d'un étang, ou d'un cours d'eau, toujours sur le bord d'un grand chemin et très souvent près d'un pont, à la rencontre de plusieurs routes, sur la limite de deux ou trois paroisses. Quand les documents ont fait défaut, l'auteur s'est empressé d'interroger la tradition locale, les noms de lieu, le vocable des chapelles isolées et l'emplacement des cimetières abandonnés. Il est arrivé ainsi à établir que chaque paroisse avait au moins une ou deux léproseries.

Les aumôneries destinées ordinairement aux voyageurs n'étaient guère moins nombreuses. Elles s'élevaient sur le passage des grands chemins et à la porte des villes. Il était d'usage que le passant y séjournât un jour et une nuit quand il était valide, mais il n'y avait pas de terme fixé, quand un mal quelconque l'empêchait de continuer sa route. M. Maître nous montre qu'il n'y a pas la moindre ressemblance entre nos hôpitaux modernes et ceux du moyen âge : ces derniers étaient aussi petits que les nôtres sont vastes. Ils se composaient en général d'une chapelle, d'une grande salle commune, de quelques chambres pour séparer les sexes, d'un jardin et d'un cimetière. Pontchâteau, le Loroux, la Chapelle-Blain, Saint-Père-en-Retz et bien d'autres bourgs, aujourd'hui dénués de tout abri pour les indigents, possédaient au XV^e siècle des établissements hospitaliers.

L'histoire des hôpitaux généraux, qui commence au règne de Louis XIV, nous fait assister à de nouvelles fondations charitables, non moins utiles que les précédentes ; elle nous peint les embarras du pouvoir, en face du fléau toujours grandissant de la mendicité et les tentatives de chaque ville pour contraindre au travail les parasites du corps social. A la suite des guerres civiles et des famines du XVI^e siècle, la misère avait fait tant de victimes dans tout le royaume, que la sécurité publique était fréquemment troublée par

la multitude et l'audace des vagabonds. Les rues, les places, les églises elles-mêmes, malgré les poursuites de la maréchaussée, étaient sans cesse inondées de fainéants qui réclamaient l'aumône d'un ton impérieux, d'effrontés qui simulaient des infirmités à l'aide de drogues irritantes, ou de faux pèlerins qui voyageaient par bandes, pour intimider plus sûrement les passants. Louis XIV leur déclara une guerre implacable, en déployant contre eux toutes les rigueurs de sa justice, et pour que les vrais pauvres fussent assistés, il invita les villes et les gros bourgs à fonder des hôpitaux généraux. Le duc de Chaulnes, secondé par le Père Chaurand, parvint à en fonder un grand nombre en Bretagne. Dans le comté nantais, Ancenis, Blain, Bourgneuf, Châteaubriant, Clisson, le Croisic, Guérande, le Loroux, Machecoul, Nantes, Paimbœuf et Pornic, répondirent aux désirs du monarque.

Les paroisses qui n'avaient que des ressources modiques, organisèrent des confréries et des bureaux de charité, qui firent d'abondantes distributions pendant les deux derniers siècles. Dans la quatrième partie de son ouvrage, M. Maître fait ressortir tous les services rendus par ces institutions, dues à l'initiative de saint Vincent de Paul et dont les bureaux de bienfaisance modernes ne sont que la copie. Les noms de toutes les personnes qui ont contribué par leurs dons, par leurs legs ou par leur dévouement personnel, à la fondation ou à l'existence des établissements charitables, ont été fidèlement recueillis par l'auteur. Il a également indiqué les communautés religieuses qui ont participé à l'administration intérieure, sans omettre l'état des ressources mises à leur disposition par les *pères des pauvres*.

On le voit, il y a plus d'un enseignement à tirer du livre que nous annonçons.

Cette ancienne société, si rude d'abord, puis si amoureuse du faste et des plaisirs, n'a pourtant pas laissé une seule infortune dans le dénuement ; elle a pratiqué la bienfaisance la plus large et trouvé un soulagement à toutes les misères. Elle a été si ingénieuse dans la recherche des meilleurs moyens d'assistance qu'elle ne

nous a rien laissé à inventer, pas même les fourneaux économiques. A l'époque où les classes de citoyens semblaient le plus étrangères les unes aux autres, le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État se confondaient dans une seule assemblée pour créer une œuvre de bienfaisance. Toute distinction sociale s'effaçait dès qu'il s'agissait de l'exercice de la charité. Les femmes de haute naissance elles-mêmes sollicitaient l'honneur de porter l'habit de sœurs des pauvres et prenaient la direction des hôpitaux. On peut donc dire en toute vérité qu'aucun pays n'a mieux compris que le nôtre la parabole évangélique du bon Samaritain.

VIE DE M. DUPONT, d'après ses écrits et autres documents authentiques, par M. l'abbé Janvier, doyen du Chapitre de Tours. — Tours, 1879, 2 in-8° de XVI-532, 564 pages. — Prix : 12 fr.

VIE DE LA SŒUR MARIE DE SAINT-PIERRE DE LA SAINTE FAMILLE, RELIGIEUSE CARMÉLITE DU MONASTÈRE DE TOURS, d'après ses écrits et autres documents authentiques. — Tours, monastère du Carmel; item, Oratoire de la SAINTE-FACE, 1879, in-12 de XX-382 pages. — Prix : 3 fr.

Les deux ouvrages sur lesquels nous voudrions appeler aujourd'hui l'attention du lecteur, ont droit d'intéresser spécialement la Bretagne, notre Province pouvant revendiquer à plus d'un titre comme lui appartenant les deux personnages dont lesdits ouvrages retracent les actions de piété et de charité, et les vertus héroïques. Le premier, il est vrai, n'était pas né dans notre pays, mais sa famille en était originaire; il y comptait des parents, il y a entretenu des relations nombreuses. Quant à la seconde, elle nous appartient pleinement par sa naissance, par sa famille, par la meilleure partie de sa vie.

Ces deux vies, si différentes à certains égards, se trouvent cependant aussi avoir plusieurs points de contact, et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la religieuse Carmélite, plus jeune d'âge, d'une naissance obscure et privée d'instruction, a été néanmoins l'inspiratrice et en quelque sorte la directrice du noble gentilhomme, qui joignait à l'éclat de la fortune les avantages d'une éducation distinguée.

Voici en peu de mots comment se résume la vie de l'un et de l'autre :

M. Léon Papin-Dupont, né à la Martinique en 1797, vint achever ses études en France (1815-1821). Rentré à la Martinique en 1821, il se maria en 1827, mais il perdit sa femme dès 1833. Cette perte et d'autres circonstances l'amènèrent à repasser en France avec sa mère et une fille unique. Il vint se fixer à Tours (juillet 1834), qu'il ne devait plus quitter. Il avait une belle fortune et de nombreuses relations de parenté et autres avec le grand monde de Paris et de la Province, mais au bout de quelques années de séjour à Tours, sans rompre ostensiblement avec aucune de ses connaissances, il annonça cependant son intention bien arrêtée de ne plus employer sa fortune et ses loisirs qu'à des œuvres qui lui paraîtraient de nature à procurer la gloire de Dieu, le bien du prochain, le salut des âmes, la régénération de la France. Parmi les premières œuvres dont il s'occupa, et qui lui durent leur établissement à Tours, nous pouvons nommer les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, l'institut (breton par son origine) des Petites-Sœurs des Pauvres, l'Adoration (de la nuit par les hommes, du jour par les dames) du très saint Sacrement, la restauration du culte et de la basilique de Saint-Martin, l'apôtre des Gaules, le patron de la France, etc.; mais il faut convenir que son centre d'attraction, surtout depuis ses rapports avec la sœur Marie de Saint-Pierre, fut le soin de créer une sainte ligue de prières et d'œuvres de pénitence, à l'effet de réparer les outrages quotidiens faits à la majesté divine par le blasphème et la violation du dimanche. De là la dévotion à la Sainte-Face, qui a tant contribué à populariser le nom de M. Dupont, et à laquelle il doit véritablement sa réputation si méritée de thaumaturge.

M. l'abbé Janvier a recueilli avec le plus grand soin et analysé avec une tendre piété tous les faits et documents relatifs à ce culte. Or ils étaient si nombreux (bien que les premiers ne remontent qu'au mois d'avril 1851, date de la première érection de la sainte Image) que l'auteur a dû les classer en quatre périodes, et leur consacrer une bonne moitié de son tome second.

La vie du *saint Homme de Tours* avait été remplie de beaucoup d'épreuves ; c'est le lot ordinaire des privilégiés de Dieu. Les dernières années furent encore signalées par un surcroît d'amertumes et de souffrances : les désastres de 1870 et l'occupation prussienne firent une plaie profonde à son cœur si généreux, si dévoué à la patrie. Les douleurs de la goutte et autres le clouèrent depuis lors dans sa chambre, et l'empêchèrent d'aller chaque jour entendre la messe et communier ; l'isolement se fit autour de lui ; le culte même de la Sainte-Face semble subir une éclipse et ne plus guère se soutenir qu'au moyen de la correspondance. Enfin, après une longue agonie de huit jours, ce parfait chrétien, ce laïque, qui avait exercé un apostolat si fructueux par la prière et par le commerce de lettres, s'endormit doucement dans la paix du Seigneur (18 mars 1876) et alla voir à découvert dans le ciel cette sainte Face qu'il avait tant aimée et tant vénérée sur cette terre de l'exil. Depuis sa mort, diverses grâces et faveurs spirituelles et temporelles ont été obtenues par son intercession, et beaucoup de pieux fidèles espèrent que la cause de sa béatification ne tardera pas à être introduite en cour de Rome. Il serait difficile assurément de proposer aux hommes de nos jours un plus parfait modèle du chrétien, qui vit de la vie commune et ordinaire.

La carrière mortelle de la Sœur Saint-Pierre, sans être aussi longue que celle de M. Dupont, n'a pas été moins prodigieuse, si nous ne nous trompons.

Née à Rennes, le 4 octobre 1816, de parents qui n'avaient d'autre ressource que le travail de leurs mains, Perrine Eluère ne reçut qu'une éducation ordinaire, et n'annonça d'abord aucune disposition particulière pour la vertu. Cependant, dès l'âge de 12 ou 13 ans, elle se sentit appelée au Carmel, mais son directeur, M. l'abbé Panager, mort récemment curé de Saint-Étienne, l'éprouva longtemps avant de lui permettre de suivre son attrait. Cette épreuve lui fut salutaire à tout point de vue, principalement pour lui apprendre à supporter les humiliations et à prier avec ferveur. Ses vœux furent enfin exaucés en 1839 : le 13 novembre de

cette année, elle entra au Carmel de Tours et y fit profession le 8 juin 1841. Le Seigneur, qui voulait en faire son instrument pour établir l'œuvre si importante de la Réparation des outrages faits à la majesté divine par le blasphème et la violation du dimanche, se communiqua à elle dès l'époque de son noviciat, lui donna de grandes lumières sur la dévotion à la sainte Enfance de Jésus, et la rendit un parfait modèle de simplicité et d'humilité. Ce ne fut néanmoins qu'au mois d'août 1843 qu'il lui donna mission et commandement pour instituer l'œuvre de la Réparation. Sa supérieure la rebuta d'abord, mais quand elle eut été guérie par l'intervention de la sœur, d'une maladie jugée incurable, elle dut bien se rendre, et permettre d'en référer d'abord aux directeurs, puis à l'archevêque de Tours.

Les premières communications relatives spécialement au culte de la *sainte Face*, considérée comme *instrument et signe de la réparation*, appartiennent aux mois de juillet-octobre 1845. Il ne s'agissait de rien moins que d'établir une confrérie en l'honneur de la sainte Face pour la réparation des blasphèmes. La sœur ne réussit pas malgré ses efforts à l'établir à Tours, mais elle contribua puissamment à ce qu'elle fût fondée à Saint-Dizier, au diocèse de Langres (juin 1847). En outre elle eut le bonheur (fév. 1848) de voir une affiliation se former à Tours. C'est alors qu'elle s'écria : Ma mission sur la terre est finie, je ne tarderai pas à mourir (*Vie*, p. 293).

Elle mourut, en effet, le 8 juillet suivant, de la mort des justes, après des mois de douleurs les plus cruelles, supportées avec une patience inaltérable.

Elle avait opéré plusieurs prodiges de son vivant : on lui en attribue encore depuis sa mort.

Telles sont en substance ces deux admirables vies. On le voit, la Bretagne continue d'être la terre de la sainteté. Mais notre esquisse ne donne qu'une bien faible idée de l'intérêt et de l'édification qu'on retirera de la lecture de ces deux livres composés sur les documents authentiques par deux auteurs également pieux et compétents en matière d'hagiographie et d'ascétisme.

DOM FRANÇOIS PLAINE.

VIE DE M. DE COURSON, XII^e supérieur du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice, par un prêtre de Saint-Sulpice. — Paris, libr. Poussielgue frères, rue Cassette, 15.

La lettre suivante, adressée à l'auteur par notre compatriote, M^r Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, est la meilleure recommandation que nous puissions présenter de la *Vie de M. de Courson* :

Paris, le 23 septembre 1879.

Monsieur et cher Directeur,

Vous avez bien voulu me communiquer les épreuves de la vie de M. de Courson ; je les ai lues avec un pieux intérêt.

Je ne crois pas me laisser abuser par l'affection filiale que j'ai toujours conservée à ce vénérable supérieur, en le considérant comme un modèle de la vie sacerdotale.

M. de Courson appartenait par sa naissance à l'une des vieilles familles de notre Bretagne chez qui la foi et la piété sont héréditaires, et Dieu a montré, en sa personne, qu'il ne pouvait guère accorder de meilleure récompense à ces familles qu'en choisissant un prêtre dans leur sein.

La lecture des premiers chapitres de votre livre sera pleine d'attraits pour les membres du clergé de Nantes. Ils y trouveront des noms, des faits, des paroles qui leur rappelleront les plus chers et les plus édifiants souvenirs. Pendant les vingt années de sa vie laborieuse au séminaire de philosophie, M. de Courson fut associé à tout le bien qui se faisait dans le diocèse. Il est peu de familles qui n'aient eu quelques relations avec lui, qui ne lui aient été redevables d'un conseil, d'un encouragement ou d'une consolation.

Les élèves que le jeune supérieur du séminaire de philosophie forma, depuis 1826 jusqu'à 1844, ont désormais parcouru la plus grande partie des années fugitives qui mesurent notre existence en ce monde. Je ne pense pas qu'un seul ait cessé de conserver une profonde reconnaissance envers le prêtre qui personnifia pour eux la paternité du sacerdoce, par la sûreté de sa direction et le dévouement de son amitié. Mais c'est le clergé surtout qui a gardé la mémoire de M. de Courson. La formation des jeunes gens que Dieu

appelait à l'état ecclésiastique, fut l'œuvre de prédilection du vénéré supérieur. Sa sollicitude vraiment paternelle les accompagnait depuis l'enfance jusqu'au sacerdoce et ne les abandonnait jamais dans les travaux et les difficultés de leur ministère.

Cet amour du clergé explique la vocation de M. de Courson pour la Compagnie de Saint-Sulpice. Nul peut-être mieux que lui ne comprit et n'aima sa vocation. Nous sommes les racines, me disait-il un jour, nous devons rester cachés sous terre, définissant par cette parole de douce humilité la vie sulpicienne telle qu'il l'aimait et la pratiquait. Ce n'est pas à moi, Monsieur et cher Directeur, qu'il appartient de dire ce que fut M. de Courson comme sulpicien. La Compagnie, en le choisissant comme supérieur général, a prouvé qu'elle avait reconnu en lui dans un degré éminent l'esprit et la grâce de M. Olier. Le temps de sa supériorité a été court ; il a suffi pour justifier les espérances que ses confrères avaient mises dans sa sagesse.

Il a vécu à Paris dans l'ombre du séminaire ; mais rien de ce qui pouvait intéresser l'Église et le salut des âmes ne lui demeura indifférent. Les élèves de Saint-Sulpice savent, en effet, que Notre-Seigneur met dans le cœur des enfants de M. Olier ce grand amour de l'Église qu'ils ont la mission d'inspirer au clergé. Vous avez recueilli, Monsieur et cher Directeur, quelques-unes des paroles qui nous ont révélé les sentiments de M. de Courson à cet égard. Je les avais entendues de sa bouche ou lues dans les lettres écrites de sa main. Je ne les ai pas relues sans émotion dans votre livre : « Nous sommes toujours occupés devant Dieu des affaires de Rome, écrivait-il en 1847, des angoisses du souverain pontife, des passions qui s'agitent contre les jésuites et aussi de tant d'autres maux qui affligent l'Église de toutes parts. Oh ! combien nous devons gémir et prier ! » Et tournant ses regards vers Pie IX, assis depuis un an sur la chaire de saint Pierre, il ajoutait : « Nous l'aimons tendrement et religieusement sans le connaître. »

« Le cœur d'un prêtre souffre horriblement au milieu des déchirements de la patrie, » s'écriait-il durant les journées de juin 1848.

« Ah ! que ne suis-je un saint ! que ne puis-je détourner les coups de la justice divine et mettre un terme à tant de maux par mes prières ! » M^{re} Affre avait donné sa vie pour son troupeau : « Des lueurs d'espérance, » disait M. de Courson, « brillent au milieu des tempêtes. Ces douces lueurs nous ont consolés hier aux obsèques de notre admirable archevêque. Quel peuple que celui de Paris ! quel cœur sous son habit de garde national et sous sa blouse ! Pourquoi faut-il que ce cœur soit souvent égaré par de funestes doctrines ! »

A une tendresse de cœur qui ne fut jamais la faiblesse, s'allia chez M. de Courson une prudence merveilleuse et tout inspirée par les pensées de la foi. C'est l'union de ces deux qualités à un degré très rare qui fut le caractère distinctif du vénéré supérieur de Saint-Sulpice et qui explique l'autorité presque irrésistible qu'il exerça sur les âmes. Ce caractère se révélait dans ses paroles, dans ses moindres écrits. Je me souviens d'avoir un jour, pendant que j'habitais Rome, communiqué une lettre de M. de Courson à l'un des religieux les plus saints et les plus expérimentés de la Compagnie de Jésus. Quand la lecture fut achevée : « Le supérieur de Saint-Sulpice, me dit-il avec un accent que je n'ai pas oublié, est vraiment un homme de Dieu. »

C'est l'impression que ressentiront ceux qui liront votre livre, Monsieur et cher Directeur, et je ne serai pas seul à vous remercier de nous avoir conservé la mémoire de cet homme de Dieu et de ce père vénéré.

Veillez agréer, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mon dévouement affectueux en Notre-Seigneur.

† FRANÇOIS, arch. de Larisse.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — M. Ludovic Prud'homme. — M. Prosper Blanchemain. — M. Charles de Gaulle. — M^{re} Dubreuil, archevêque d'Avignon, ancien évêque de Vannes. — M. Poujoulat.

Nous pourrions encadrer de noir cette chronique, car nous n'avons pas moins de six morts à y enregistrer.

Et d'abord, M. Ludovic-Julien Prud'homme, le doyen des imprimeurs de Bretagne, décédé, le 6 décembre, à Saint-Brienc, dans sa soixante-dix-septième année, emportant l'estime de tous ceux qui l'ont connu et laissant le souvenir d'un homme de bien, dans l'entière acception du mot. La maison qu'il dirigeait, et qui est si honorablement connue, est une des plus anciennes de notre province.

Trois de nos anciens collaborateurs ont été enlevés à peu de distance les uns des autres : — M. Prosper Blanchemain, le 25 décembre, au château de Longefont, dans l'Indre ; — M. Charles Mourain de Sourdeval, dans les premiers jours de l'année, à Saint-Gervais (Vendée) ; — et M. Charles de Gaulle, le 1^{er} janvier, à Paris. Un de nos amis prépare sur M. de Sourdeval une notice, que nous donnerons le mois prochain. Il convient de rendre tout de suite à MM. Blanchemain et de Gaulle l'hommage auquel ils ont droit.

M. Jean-Baptiste-Prospér Blanchemain était né à Rouen le 16 juillet 1816. Reçu avocat en 1838, il entra comme rédacteur au ministère de l'intérieur, dont il devint plus tard sous-bibliothécaire. Il commença, vers 1842, à se faire connaître par ses poésies et ses publications bibliographiques. Il obtint deux mentions aux concours de l'Académie française en 1837 et 1843, et fut reçu maître ès-jeux floraux en 1853. Il y a deux ans, l'Académie française avait attribué un prix Montyon à ses poésies. Il était chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne. — On a de lui *Poèmes et poésies* ; *Foi, Espérance et Charité* ; *Ideal*, poésies ; *Poésies complètes* ; *Œuvres poétiques de Vauquelin des Yveteaux, poète normand du XVIII^e siècle* ; *Œuvres inédites de Ronsard* ; *Œuvres*

complètes de Pierre de Ronsard; Œuvres poétiques de François Maynard, etc.

M. Blanchemain nous a donné d'excellentes appréciations sur les Sonnets et poésies, d'Emile Péhant, les Tribuns et Courtisans, de M. de La-prade, le Druide du Bocanno, de M. l'abbé Nicol, la Fête de Madeleine, de M. Robinot-Bertrand, et la Reine de Saba, de M. le comte de Saint-Jean. Nous avons aussi publié de lui deux remarquables pièces de vers : Le Mineur de Falun et A. M. de Beauchesne.

M. Blanchemain a écrit un très touchant poème sur notre admirable Petite-Sœur des Pauvres, qu'il nomme l'abeille de l'indigent.

Chaque jour elle sort, et, quêtense modeste,
Va pour les malheureux butiner quelque reste,
Quelque débris perdu,
Ou ce pain méprisé que, d'une main avare,
Les esclaves jetaient à la faim de Lazare,
Lorsque le maître était repu.

Mais plus active encor que la mouche ouvrière,
Elle n'attendra pas la tiédeur printanière
Pour se mettre en chemin;
Elle ira par la pluie, elle ira par la neige,
Afin que ces vieillards qu'elle abrite et protège
Aient de quoi vivre encor demain.

Que la sainte pitié dans votre cœur s'éveille :
La fleur ne ferme point sa corolle à l'abeille ;
Ne repoussez donc pas
Celle qui vient le soir, faible et pauvre elle-même,
Tout bas solliciter, pour l'indigent qu'elle aime,
Les miettes de votre repos.

C'est le jour même du premier de l'an que M. Charles de Gaulle est mort à Paris, à l'âge de quarante-trois ans. C'était une belle intelligence, mal servie par son corps. Nous nous rappelons avoir visité notre collaborateur, il y a déjà longtemps; nous l'avions trouvé assis sur un fauteuil, qu'il ne pouvait jamais quitter, et supportant son état d'infirmité avec la plus chrétienne résignation. Ah! s'il avait eu la liberté du mouvement, comme il se serait empressé d'en user pour voir cette terre d'Armorique dont il était si épris! C'est un sentiment qu'il exprimait avec bonheur dans une pièce Aux poètes de Bretagne (Da varzed Breiz), que publiait notre livraison de mai 1864 :

• Honneur à vous, chanteurs de Bretagne! Mon cœur est au milieu de vous...
— A Paris mon corps est retenu, mais mon esprit vole vers vous, comme l'oiseau,
à tire d'aile, vole vers ses frères qui sont au loin. — Loin de votre pays je suis né,

mais je me suis fait Breton du jour où j'ai appris, mes frères, que les Bretons étaient restés Celtes... — Celui qui a fait cette chanson s'appelle de Gaulle; mais il est de Bretagne par le cœur; donnez-lui un nom qu'il mérite.

Au mois d'octobre suivant, nous faisons paraître cette belle étude, que nos lecteurs n'ont point oubliée: Les Celtes au XIX^e siècle, éloquent appel aux représentants actuels de la race celtique; puis, un an après, M. de Gaulle étudiait, avec une vraie compétence, le Mouvement de renaissance de la littérature bretonne, et, plus tard, la Littérature armoricaine au commencement de 1866.

Dieu, nous l'espérons bien, aura exaucé le souhait que le jeune barde lui adressait en breton, dans la pièce citée plus haut :

Ra roio d'e-omp he varadoz,
D'ann eva he neizik er hod roz.

Que Dieu nous donne son paradis, comme au petit oiseau son nid dans le buisson de roses!

Nous citerions volontiers des vers de Mgr Dubreuil, archevêque d'Avignon et ancien évêque de Vannes, qui a succombé, le 13 janvier, à une congestion cérébrale. Il en a écrit, puisqu'il était maître ès-jeux floraux comme M. Prosper Blanchemain, mais nous n'en avons jamais lu.

Mgr Louis-Anne Dubreuil était né à Toulouse le 18 janvier 1808, et touchait par conséquent au terme de sa soixante-douzième année. Il fut sacré évêque de Vannes le 8 septembre 1861, et promu à l'archevêché d'Avignon le 23 octobre 1863. Ses obsèques ont eu lieu le 20, sous la présidence de M^{sr} de Cabrières, évêque de Montpellier. M^{sr} Besson, évêque de Nîmes, s'était chargé de prononcer l'oraison funèbre du vénérable défunt. Le même jour, un service funèbre pour le repos de l'âme de M^{sr} Dubreuil était célébré dans la cathédrale de Vannes, et M^{sr} Bécuel, son successeur sur le siège de Saint-Patern, y officiait pontificalement.

Pour clore cette liste mortuaire, nous adresserons un salut respectueux et sympathique à la tombe de M. Poujoulat, rédacteur de l'Union, qui succombait, il y a quinze jours, dans sa soixante et onzième année. La Revue ne se bornera pas à cette brève mention; le mois prochain, elle publiera une notice sur cette vie « consacrée tout entière, comme l'a dit l'Union, au service de Dieu et de l'Eglise, de la France et du Roi. »

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

- AVE MARIA (vers); par Léon Séché. — In-16, 93 p. Paris, lib. Didier.
- CONTES POUR LES ENFANTS; par M^{me} J. Colomb. — In-18 Jésus, 191 p. avec vign. Paris, lib. Hachette. 1 fr.
- COUTEAUX (LES) D'OR; par Paul Féval. — In-18 Jésus, 364 p. Paris, lib. Palmé.
- FRANCHISE; par M^{me} Colomb, ouvrage illustré. — In-8°, 341 p. Paris, lib. Hachette. 5 fr.
- LETTRE DE M^r ANSELME NOUVEL, ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON, A UN SÉNATEUR, SUR LES PROJETS DE LOI DE M. JULES FERRY. — In-8°, 15 p. Quimper, imp. de Kerangal.
- MARIAGE (UN) TAMBOUR BATTANT, comédie en un acte, en prose; par Alfred Guillon. — In-8°, 52 p. Nantes, imp. Leroy.
- MANDARINE; par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. Ouvrage illustré de 96 vign. par Delord. — In-8°, 319 p. Paris, lib. Hachette. 5 fr.
- MÉTAPHYSIQUE (LA) DU BEAU; par P. Bouëdron, chanoine hon. — In-12, 19 p. — Nantes, imp. Vincent et C^o.
- OBSERVATEUR (L'). Journal catholique de l'Ouest, paraissant tous les samedis, depuis le 1^{er} janvier 1880. — 4 p. in-4°. — Bureaux: Haute-Grande-Rue, 32, à Nantes. — Abonnement annuel, 3 fr. 50. Hors du département, 5 fr. Le numéro, 5 cent.
- PETITES NOUVELLES; par M^{me} Colomb. — In-18 Jésus, 192 p. avec vign. Paris, lib. Hachette. 1 fr.
- PREMIÈRE (LA) AVENTURE DE CORENTIN QUIMPER; par Paul Féval. — In-18 Jésus, 367 p. Paris, lib. Palmé.
- QUELQUES MOTS SUR LE MINISTÈRE DES COURTIERES PUBLICS D'ASSURANCES MARITIMES; par Alfred de Courcy, administrateur de la Compagnie d'assurances générales. — In-8°, 20 p. Paris, imp. Chaix.
- RAPPORT SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT, présenté au Conseil général de la Vendée, le 24 avril 1879; par M. le docteur Bourgeois, député de la Vendée, conseiller général. — In-8°, 16 p. La Roche-sur-Yon, imp. Yvonnet.
- RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES ET HAGIOGRAPHIQUES SUR SAINT LUPIEN DE REZE; par M. l'abbé A. Cahour, ancien président de la Société archéologique de Nantes. — In-8°, 25 p. et 4 pl. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.
- Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.
- TRANQUILLE ET TOURBILLON; par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — In-18 Jésus, 311 p. avec vign. Paris, lib. Hachette. 2 fr. 25
- VIEUX CRI (LE) DE LA FRANCE ET LE PATRIOTISME NOUVEAU; par le général de Cathelineau. — In-12, 24 p. Lille, imp. Lefèvre-Ducrocq.
- VRETONED (AR) DA VARÉ (vers); par G.-R. — In-8°, 3 p. Lannion, imp. Anger.

BULLETIN D'ANNONCES

de la Revue de Bretagne et de Vendée

— JANVIER 1880 —

Librairie de E. Plon & C^o, 8, rue Garancière, à Paris.

L'Eglise et l'Etat sous la Monarchie de Juillet, par M. Paul Thureau-Dangin. — Un vol. in-18 de 500 pages, prix : 4 fr.

Sous ce titre, M. Thureau-Dangin publie une histoire qui n'avait pas encore été faite, et à laquelle les controverses passionnant aujourd'hui l'opinion donnent une particulière opportunité. Après avoir vivement dépeint et expliqué la surprenante réaction religieuse qui a suivi 1830, et qui s'est personnifiée dans des hommes tels que Lacordaire, Montalembert, Ravignan, Ozanam, l'auteur fait un récit dramatique et une critique approfondie des luttes qui, à partir de 1841, se sont engagées autour de ces graves et délicates questions : liberté d'enseignement, jésuites, articles organiques, relations de l'Eglise et de l'Etat. Il a soin, du reste, de rattacher ces événements et ces débats au mouvement politique, littéraire et social du temps, et de placer dans le cadre général de l'histoire de cette époque les épisodes particuliers qui appartiennent plus directement à son sujet. Les acteurs divers de ces luttes apparaissent vivants dans les portraits qu'a tracés l'auteur. De précieuses communications l'ont mis à même de consulter plusieurs documents inédits. Sans dissimuler ses préférences et ses convictions qui le rangent du côté des défenseurs de la liberté religieuse, M. Thureau-Dangin s'attache à être très exact dans les faits et juste envers les hommes. Son livre est une œuvre d'histoire, dégagée de toute polémique, mais ayant, en raison des circonstances, un intérêt politique et religieux tout actuel.

La Provence maritime, ancienne et moderne, par M. Ch. Lenthéric. — Petit in-8° anglais, caractères élzéviriens, orné de 9 cartes et plans, prix : 5 fr.

Toutes les personnes qui ont lu les *Villes mortes du golfe de Lyon et la Grèce et l'Orient en Provence*, du même auteur, se rappelleront avec quel charme elles ont suivi M. Lenthéric dans son exploration sur le littoral de la Méditerranée gauloise. C'est la fin de cette instructive et attachante étude que le savant ingénieur nous donne aujourd'hui. Il nous arrête à toutes les stations anciennes et modernes, pour nous faire jouir successivement du plus merveilleux panorama, le complément de cette brillante excursion commencée à la frontière d'Espagne, poursuivie le long des lagunes solitaires du golfe

de Lyon, dans la région des embouchures du Rhône, et terminée à la limite franco-italienne.

Ces trois volumes forment une trilogie pleine d'intérêt où tous les souvenirs du passé se mêlent aux plus ravissantes descriptions du présent. De tous temps, l'aristocratie frileuse du Nord s'est plu à émigrer pendant plusieurs mois vers le pays de la lumière, du soleil et des fleurs.

Toute l'antiquité semble avoir passé par la Provence; et les ruines qu'on y rencontre à chaque pas témoignent que la côte a présenté, dans les temps antiques comme de nos jours, une série de stations hivernales, véritables résidences de luxe et de plaisirs.

C'est ce coup d'œil rétrospectif sur le passé de la Provence qui donne un charme tout particulier et une originalité saisissante au nouveau livre de M. Charles Lenthéric.

Histoire de la Restauration, par M. Ch. Dareste, ancien recteur des Académies de Lyon et de Nancy. — Deux vol. in 8°, prix : 15 fr.

M. Dareste, l'auteur de l'*Histoire de France* à laquelle l'Académie française a décerné deux fois le grand prix Gobert, fait paraître aujourd'hui une *Histoire de la Restauration*, en deux volumes in-8°.

Les appréciations de l'auteur sont empreintes de cette impartialité sereine qui est le propre de l'historien et sans laquelle le récit des faits dégénère, suivant le tempérament de l'écrivain, en pamphlet ou en œuvre de parti. Dans ce livre, la simplicité du style n'exclut point l'élégance; la concision n'engendre pas la sécheresse. L'histoire de cette période, qui a vu s'établir en France le vrai régime parlementaire, est intéressante à plus d'un titre; elle comporte des développements que la succession rapide des faits, son peu d'éloignement de nous, justifient suffisamment.

M. Dareste s'est appliqué à écrire son histoire pour le plus grand nombre des lecteurs. Il a cru devoir adopter dans ce but un cadre de dimensions moyennes, dans lequel il retrace l'ensemble des faits et leur enchaînement, les portraits des principaux personnages, enfin la physionomie des débats parlementaires étudiés par le côté qui fait le mieux juger l'esprit du temps, ou qui a gardé un intérêt d'actualité.

Société de Saint-Augustin. Desclée Debrouwer et C^{ie}. Lille, rue Royale, 26.
Calendriers à effeuiller pour 1880.

La Société de Saint-Augustin vient de terminer la série de ses *Calendriers à effeuiller* pour l'année 1880. Elle a cherché à améliorer le fond, par une révision faite avec soin au point de vue du choix des textes et de l'exactitude de la correction, et la forme extérieure, en perfectionnant l'ornementation artistique et la commodité de l'usage. Notamment, en faisant en sorte que tous les feuillets de l'année soient lisibles dès le premier jour, ce qui est impossible dans les autres calendriers à effeuiller. Le lecteur peut ainsi apprécier l'ensemble du calendrier, rechercher les indications d'un jour plus ou moins prochain, et aussi utiliser le revers des feuilles pour l'inscription de notes *agenda*.

Les calendriers de Sainte-Thérèse, de Saint-François d'Assise, de Saint-Vincent de Paul, de Saint-Alphonse de Liguori, des Saints-Dominicains, de Saint-Ignace, sont connus depuis longtemps; le public religieux les tient en

grande estime. Leur nombre s'est accru cette année des *Calendriers de Saint-François de Sales et de la Vie des Saints*. — Ainsi que son nom l'indique, ce calendrier offre chaque jour au lecteur la vie du saint dont on célèbre la fête. La notice esquisse à grands traits la physionomie du saint et mentionne des faits de sa vie.

Almanach catholique de France.

La Société de Saint-Augustin a publié, sous le titre d'*Almanach catholique de France pour 1880*, un livre qui est tout à la fois une publication artistique pleine d'originalité dans son ornementation, riche de légendes et d'histoires dues à nos meilleurs écrivains, précieuse aussi par les renseignements statistiques qu'elle donne sur tout ce qui intéresse les catholiques.

L'almanach n'est pas seulement l'hôte des chaumières, des mansardes et de l'arrière-boutique. Il lui arrive de faire toilette et de s'aventurer dans les salons où l'on reçoit trop volontiers livres et gens sur leur habit. Qu'est-ce en effet qu'un almanach de luxe?... Presque toujours un chroniqueur du vice élégant, qui apporte dans le monde l'argot, le débraillé et le déshabillé du demi-monde, au grand préjudice des bonnes œuvres et du bon goût.

A ces corruptions gazées sous la poudre de riz, la Société de Saint-Augustin a voulu opposer un almanach de luxe, vraiment catholique par le fond et par la forme, dont le texte et les illustrations tendent à faire aimer le vrai, le beau et le bien, ces trois aspects de Dieu.

Les écrivains les plus illustres et les plus aimés du public l'ont enrichi de nouvelles, écrites spécialement pour lui, ou bien ont permis de glaner dans leurs œuvres et d'en reproduire des fragments.

Citons MM. Ernest Hello, Henri Lasserre, Paul Féval, le général Ambert, Louis Veillot, le marquis de Ségur, Aug. Roussel, Léon Aubineau, Léon Gautier, Eug. de Margerie. Signalons aussi parmi les articles de statistique : le tableau complet du Sacré-Collège, des Congrégations romaines, de l'Épiscopat français, la liste chronologique des Souverains-Pontifes depuis saint Pierre, une excellente revue des événements de l'année, etc., etc.

Nous ne doutons pas qu'une œuvre aussi importante, présentée sous d'aussi heureux auspices, ne soit bien accueillie du public catholique français.

L'expulsion des Jésuites. Sa raison d'être, ses effets, appel au sens commun, à la justice et à la liberté, par Albert de Badis de Cognac.

M. de Badis de Cognac vient de publier sous ce titre un nouveau travail, que nous recommandons vivement au public catholique.

Comme les Papes, la Compagnie de Jésus ne demande que la vérité. Cette vérité, l'écrivain se propose de la faire briller aux yeux de ses lecteurs, et afin de donner plus de force à son argumentation, il l'appuiera toujours sur des faits et sur des témoignages incontestables, parfois très inattendus.

M. de Badis étudie tout d'abord la raison d'être de cette guerre acharnée, universelle, faite aux jésuites, et il prouve par des aveux sortis de bouches peu suspectes que la cause de la Compagnie de Jésus est inséparable de celle de l'Eglise, que c'est l'Eglise que l'on prétend atteindre en visant les jésuites.

L'auteur fait ensuite comparaître les ennemis de la Compagnie de Jésus.

Ces ennemis sont de deux sortes : les impies, les libertins, en un mot les séides incorrigibles de la Révolution, et certains honnêtes gens égarés par l'ignorance ou par d'injustes préjugés. Si les premiers sont incorrigibles, les seconds se rendent à la vérité dès qu'ils l'aperçoivent. D'illustres et nombreux exemples les invitent d'ailleurs à se dépouiller de leurs préventions aveugles et à rendre justice aux religieux dont ils avaient méconnu jusqu'ici l'innocence.

Le récit rapide de la guerre que les jésuites ont eu à soutenir depuis Pombal jusqu'à la loi Ferry fait éclater la vertu, l'héroïque patience des fils de saint Ignace. Il est impossible de n'être pas impressionné à la vue des résultats funestes de cette guerre pour les Etats et pour les individus persécuteurs des jésuites. Une main providentielle se montre dans les redoutables châtimens qui justifient cette vérité aussi frappante que familière : « Qui mange du jésuite en meurt ! »

Enfin, pour prémunir la société actuelle contre les catastrophes qui sont la suite inévitable des persécutions religieuses, M. de Badts de Cugnac fait un chaleureux appel au sens commun, à la justice et à la liberté. Puisse-t-il être écouté !

L'opuscule se termine par trois consultations juridiques sur la situation légale des corporations religieuses.

Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne.

Documents sur l'histoire de la Révolution en Bretagne. — La Commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hipp. de la Grimaudière. — In-8° vergé, vii-180 pp., titre rouge et noir. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. — Tiré à 150 ex. seulement. Prix : 10 fr.

Des travaux comme celui de M. de la Grimaudière serviront grandement à recomposer l'histoire vraie de la Révolution française, dont MM. Thiers, Louis Blanc et Mignet n'ont écrit que la légende. Cette savante étude se place, à coup sûr, au premier rang parmi les plus solides et les plus intéressantes monographies de ce genre. Ajoutons que la Société des Bibliophiles Bretons l'a éditée avec ce luxe qu'elle met dans chacune de ses publications. Une impression superbe, sur papier vergé ; de délicieux fleurons, culs-de-lampe et vignettes, où le crayon si naïvement breton d'un artiste rennais, M. Th. Busnel, a déployé toutes les finesses d'un art exquis ; tout contribue à faire de ce magnifique volume un véritable chef-d'œuvre typographique. (*Journal de Rennes*, 17 décembre 1879.)

Victor Lecoffre, éditeur, 90, rue Bonaparte, Paris.

RÉCITS VENDÉENS, par *Emile Grimaud*, avec une introduction, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française. — In-18 jésus, viii-248 pp. Prix : 2 fr.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

LE CORRESPONDANT

N° du 25 Décembre 1879. — I. Le siècle des préjugés (c^{ie} de Champagne, de l'Acad. fr.). — II. Le comte de Serre (Ch. de Lacombe). — III. La dernière année de Marie-Antoinette. La Conciergerie (Imbert de Saint-Amand). — IV. Une île déserte aux Champs-Élysées. Fin (Alfred de Courcy). — V. Lamartine et le *Correspondant* (1829-1830) (Edmond Biré). — VI. Poésie. L'hiver. Noël (Gaston David). — VII. L'exposition des aquarellistes français (Henry Cochin). — VIII. Livres d'étrennes (P. Douhaire). — IX. Mélanges. — X. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

N° du 10 Janvier 1880. — I. Les réactionnaires libéraux (Foblant, ancien député). — II. Le Divorce et la Révolution (baron Ernouf). — III. Deux diplomates. Le comte Raczyński et Donozo Cortés, marquis de Valdegamas, d'après une correspondance inédite (c^{ie} A. d'Antioche). — IV. La dernière année de Marie-Antoinette. Épilogue (Imbert de Saint-Amand). — V. L'Instruction publique et la Révolution. Les destructions (l'abbé Sicard). — VI. Pylade (Alex. Rocoffort). — VII. La Hongrie inconnue (Victor Tissot). — VIII. Les embarras de la question monétaire (E. de Parieu, de l'Institut). — IX. Revue des sciences (Henri de Parville). — X. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 ou 88 pages, format in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Hors Nantes... 15 fr. par an. || Pour Nantes... 12 fr. par an.

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE CHEZ

A Nantes.. Au bureau de la Revue, pl. du Commerce, 4.	A Lorient... CHARLES.
A Paris.... DUMOULIN, libraire, quai des Grands-Augustins, 43.	A Fontenay. FILLON.
A Rennes.. VERDIER.	A Luçon... RENAUD.
PLIHON.	A Vitré.... GUAYS.
FOUGERAY.	A Morlaix... LE LÉDAN.
A Vannes.. GALLES.	A Lannion.. LE GOFFIC.
A St-Brieuc. PRUD'HOMME.	A Dinan.... HUART.
A Quimperlé. TH. CLAIRET.	A Redon... DUBOIS.
A Brest.... LEFOURNIER.	A St-Malo.. CONI.
	A Tréguier.. LE FLEM.
	A Fougères. BREHIER.